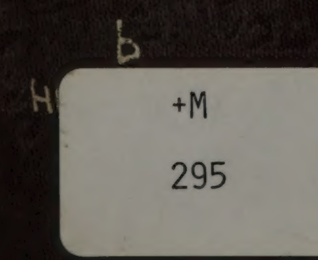
ADMINISTRATION SANITAIRE

RAPPORT DE LA COMMISSION D'INSPECTION DES LAZARETS SUR LE LAZARET DE BEYROUTH

1906

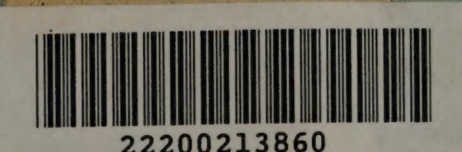


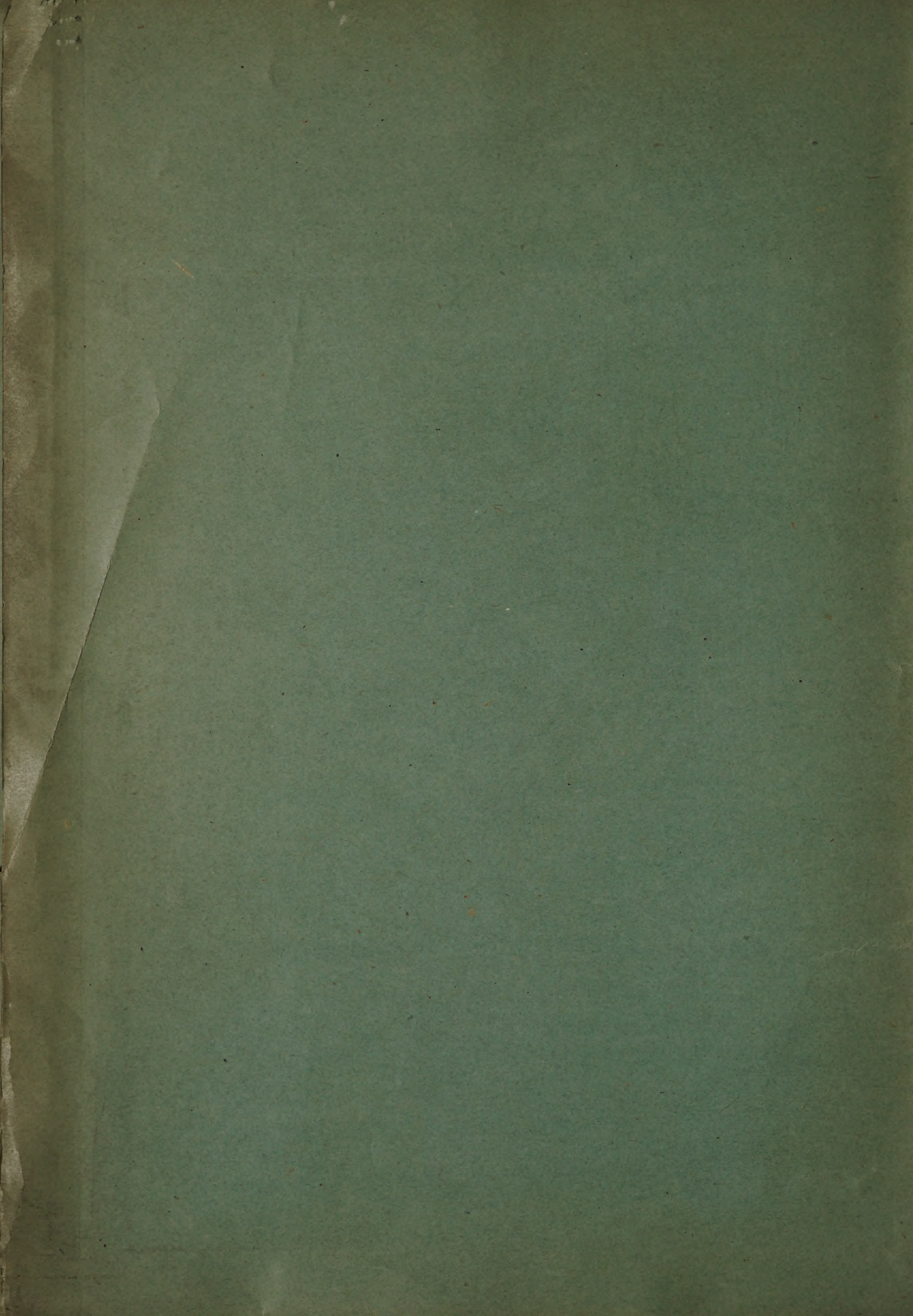
Report on the Quarantine Station at Beyrout by the Sanitary authorities of the Ottoman Empire.

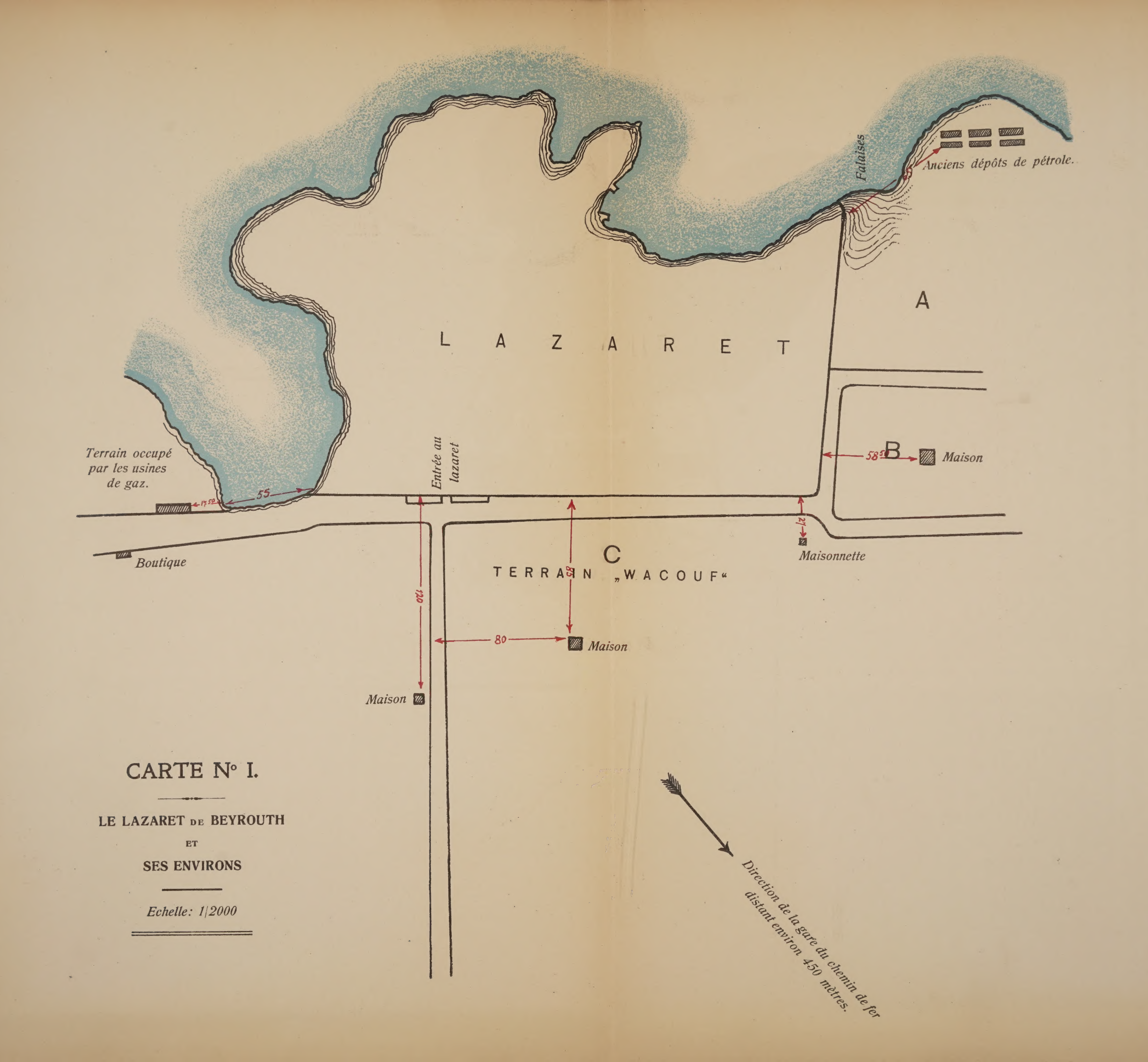
(French)

Constantinople
F. Loeffler.

— 1906 —







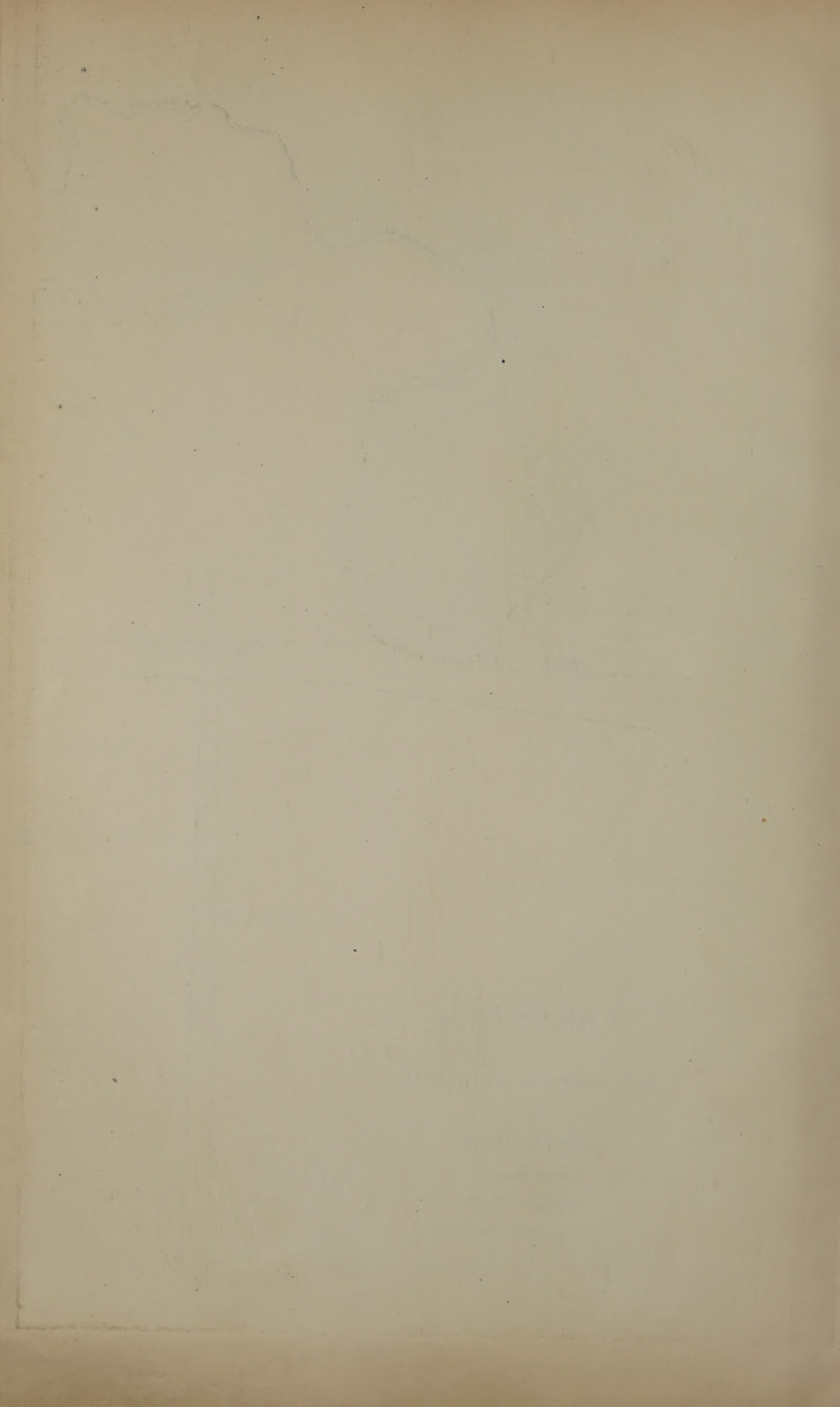
CARTE N° I.

LE LAZARET DE BEYROUTH

ET

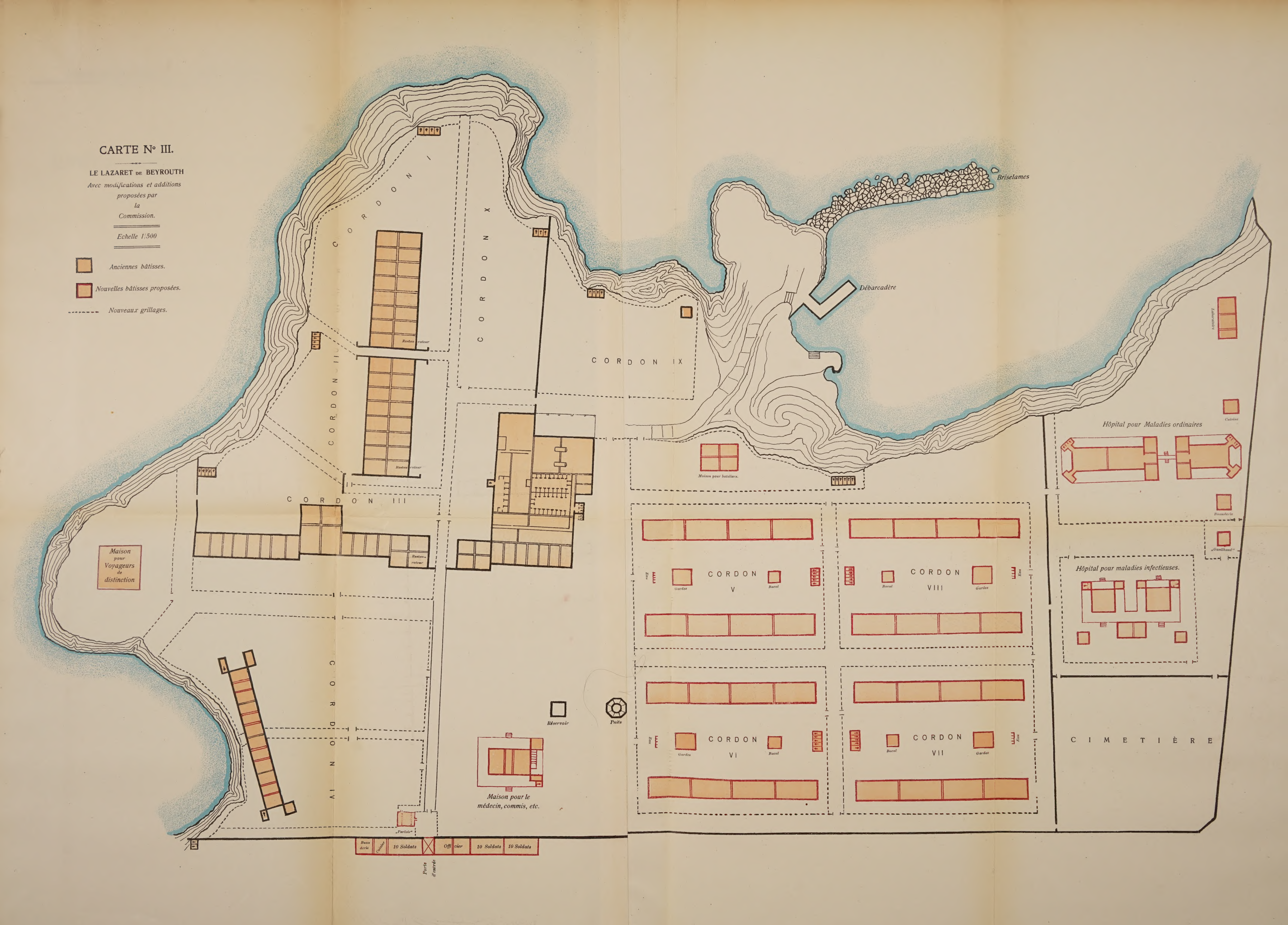
SES ENVIRONS

Echelle: 1/2000





CARTE N° II.
LE LAZARET DE BEYROUTH
DANS SON ETAT ACTUEL.
Echelle 1/500
Bâtisses en maçonneries.
Constructions en bois.
Grillages de différentes espèces.
CORDON I
CORDON II
CORDON III
CORDON IV
CORDON V
CORDON VI
Pavillon de Désinfection
Grands Magasins
Porte intérieure
Réservoir
„Logement du Personnel" (Ancien Monastère)
Cuisine
Parloir, etc.
„Bacal", Restaurant, etc.
Chambres des soldats faisant la garde du Lazaret
Porte d'entrée
Réservoir
Puits
Pavillon Isolateur
Maison pour bateliers
Ancien Magasin
Débarcadère
BAIE DE ST GEORGE
Hôpital pour Maladies ordinaires.
Hôpital pour Maladies Infectieuses
Cimetière


CARTE N° III.
LE LAZARET DE BEYROUTH
Avec modifications et additions proposées par la Commission.
Echelle 1/500
Anciennes bâtisses.
Nouvelles bâtisses proposées.
Nouveaux grillages.
CORDON I
CORDON II
CORDON III
CORDON IV
CORDON V
CORDON VI
CORDON VII
CORDON VIII
CORDON IX
CORDON X
Briselames
Débarcadère
Maison pour Voyageurs de distinction
Maison pour bateliers.
Hôpital pour Maladies ordinaires
Hôpital pour maladies infectieuses.
CIMETIÈRE
Réservoir
Puits
Maison pour le médecin, commis, etc.
„Parloir"
Buanderie
Cuisine
10 Soldats
Officier
10 Soldats
10 Soldats
Porte d'entrée

ADMINISTRATION SANITAIRE DE L'EMPIRE OTTOMAN

RAPPORT DE LA COMMISSION D'INSPECTION

DES LAZARETS

SUR

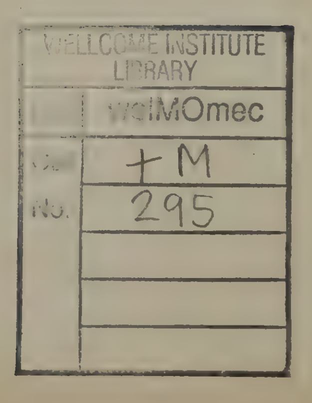
LE LAZARET DE BEYROUTH

PRÉSENTÉ AU CONSEIL SUPÉRIEUR DE SANTÉ LE 9 OCTOBRE, 1906.

CONSTANTINOPLE

Imprimerie F. LŒFFLER, Lithographe de S. M. I. le Sultan.

1906.


WELLCOME INSTITUTE
LIBRARY
welMOmec
+M
295

CHAPITRE I.

Situation et mouvement du Lazaret.

La situation du lazaret; sa proximité de la ville de Beyrouth; question de son transfert ailleurs. La Commission propose de le laisser dans son emplacement actuel, en augmentant les précautions contre la diffusion des maladies. Mouvement du lazaret, annuel et journalier.

Le Lazaret de Beyrouth est le plus ancien de l'Empire. Créé par Mehmet Ali Pacha en 1835, il a toujours occupé le même terrain qu'à présent; et parmi les bâtisses existantes, il y a plusieurs qui datent de la création du lazaret.

Ce lazaret est situé sur un promontoire à l'est de la ville de Beyrouth. Ce promontoire a un contour irrégulier, formant des caps et des baies; sa surface, un peu accidentée, est élevée pour la plupart de 8 à 10 mètres, au dessus du niveau de la mer. (Voir les photographies N[os] 1, 2, 3, 4 et 12).

Comme les autres lazarets inspectés par la Commission, cette institution a besoin de plusieurs réparations et modifications; mais, avant de décider l'exécution des travaux nécessaires, il est indispensable de considérer la question de son emplacement, et de décider si le lazaret devra rester où il est ou être transféré ailleurs.

Au moment de sa création, la ville de Beyrouth était relativement petite, et entre le lazaret et la ville il y avait environ deux kilomètres de distance. Son isolement était ainsi assez bien garanti. Mais la ville s'augmentant chaque année, et s'étendant à l'est et à l'ouest, elle s'est peu à peu approchée aux murs du lazaret. Il en a résulté que maintenant il y a quelques bâtisses parsemées autour de ce dernier, qui ne sont séparées de lui que de très peu de distance. En effet, quelques-unes de ces bâtisses sont tellement rapprochées au lazaret, qu'on ne peut pas considérer l'isolement de celui-ci comme garanti d'une manière parfaite, au moins dans l'état actuel du lazaret même.

Il devient donc nécessaire d'examiner minutieusement les quatre questions suivantes: (1) La position exacte de toutes les bâtisses dans le voisinage du lazaret, et leur distance des murs de celui-ci; (2) la probabilité de la construction de nouvelles bâtisses auprès du lazaret; (3) la possibilité de trouver un autre emplacement pour le lazaret, dans le cas où il serait définitivement décidé de le transférer ailleurs; et (4) la possibilité d'assurer l'isolement du

lazaret, sinon d'une manière mathématiquement parfaite, au moins d'une façon que le danger de la diffusion des maladies infectieuses à travers de ses murs serait réduit à un point tel que pratiquement on pourrait le négliger. Nous examinerons tour à tour chacune de ces questions.

(1). La position des bâtisses dans le voisinage du lazaret est indiquée dans le croquis annexé (voir la carte N° I). Au côté est, ou plutôt nord-est, du lazaret se trouvent des anciens dépôts de pétrole ; ils sont situés sur un terrain très peu élevé au dessus de la mer, formant une espèce de promontoire, qui est séparé du terrain du lazaret par des falaises (voir la Photographie N° 1). Le dépôt le plus rapproché au mur du lazaret est situé à une distance d'environ 65 mètres ; les habitations du personnel des dépôts de pétrole sont encore plus éloignées. Au sud des dépôts il y a des champs de cultivation, appartenant à M. de Freige ; il n'y a pas d'habitation sur ces champs (voir la lettre A, sur la Carte N° I). Encore au sud, le terrain appartient à M. Sioufi ; il y a ici aussi des champs cultivés, au milieu desquels se trouve une maison, qui est loin des murs du lazaret de 58m.50 ; ce terrain a une pente assez raide, qui commence au mur oriental du lazaret et descend au même niveau que les dépôts de pétrole (voir la lettre B, sur la Carte N° I).

Au côté ouest du lazaret se trouvent les usines de gaz de la ville de Beyrouth ; elles sont construites sur un promontoire aussi élevé que celui qu'occupe le lazaret, et séparé de celui-ci par une baie (voir la Photographie N° 2). Ces usines sont entourées d'un mur d'enceinte au côté sud, (c'est-à-dire du côté de la terre) ; et ce mur se termine à l'est à un point distant de 55 mètres de l'angle sud-ouest du lazaret. L'habitation la plus rapprochée du lazaret dans cette direction se trouve à une distance de 72m.50 du même angle. Il est à noter que ni le pétrole ni le gaz ne sont pas de nature à attirer les rats, mais plutôt le contraire, et que partant ces dépôts ne présentent pas le danger, au point de vue de la diffusion de la peste, que présenteraient, par exemple, des dépôts de grain ou d'autres espèces de vivres.

Au côté sud du lazaret il y a une route publique de 11m.50 de largeur, qui côtoye le mur du lazaret. De l'autre côté de cette route il y a des champs cultivés et des jardins, parmi lesquels se trouvent quelques petites maisons, habitées par des particuliers. Une de ces maisonnettes n'est éloignée de l'angle sud-est du lazaret que de 27 mètres ; une autre est loin de 85 mètres. Ce terrain au sud du lazaret appartient au monastère de Deïr-Tamiz, un monastère maronite, situé dans le Liban. Il tombe ainsi dans la catégorie de terrains dite „*Wacouf*", et il est assujetti à toutes les lois spéciales applicables à cette espèce de terrain. De ce qu'il paraît, le monastère n'a aucune intention d'y construire de nouvelles maisons. Le terrain est indiqué par la lettre C, sur la Carte N° I.

On a parlé de la station du chemin de fer, et de sa proximité au lazaret. Cette station n'est pas le terminus du chemin de fer, qui est situé sur les quais de Beyrouth, devant l'office sanitaire de la ville. Il y a toujours moins de mouvement auprès d'une station intermédiaire qu'auprès d'un terminus. La distance de cette station des murs du lazaret est d'au moins 450

mètres ; et la route qui amène de la ville jusqu'à cette station est d'autant éloignée du lazaret. Cette route est reliée avec la route qui côtoye les murs du lazaret par une troisième route à l'angle droit. Ces deux dernières routes sont beaucoup moins fréquentées que la première.

(2). Quant à la probabilité de la construction de nouvelles bâtisses aux alentours du lazaret, il est probable, on peut même dire certain, que peu à peu la ville de Beyrouth, continuera à s'accroitre vers l'est, et que de nouvelles maisons seront tôt ou tard construites plus ou moins vis-à-vis du lazaret, et même jusqu'à une distance encore plus éloignée de la ville que celui-ci. Mais la plupart de ces maisons seront construites, il est presque certain, sur la route principale, dont nous avons parlé plus haut, qui amène de la ville à la station du chemin de fer. Dans le voisinage immédiat du lazaret il est peu probable qu'on en construira, au moins dans un avenir prochain ; et il est à espérer que ce terrain continuera à être, comme à présent, occupé par des jardins et des champs de cultivation. Récemment on a soulevé la question de la construction d'un hôtel sur le terrain au nord-est du lazaret, et cette question avait été référée à la Commission du Contentieux. Du rapport de cette Commission, présenté au Conseil le 23 Février 1904, il appert qu'on ne pourrait empêcher cette construction qu'en expropriant le terrain. Il est très peu probable qu'un hôtel, construit aussi loin de la ville et en pleine proximité d'un lazaret, offrirait beaucoup d'attrait au public. Néanmoins nous sommes d'avis que la meilleure mesure serait l'expropriation par le Gouvernement du terrain autour du lazaret, pour une distance de quelques centaines de mètres.

(3). La question de la possibilité de trouver un autre emplacement pour le lazaret, dans le cas où il serait décidé définitivement de le transférer ailleurs, est une question que votre Commission n'a pas pu résoudre elle-même directement. C'est-à-dire il lui était matériellement impossible de rechercher sur toutes les côtes de la Syrie un endroit offrant plus d'avantages que le terrain qu'occupe le lazaret actuellement. Mais dans le voisinage immédiat de Beyronth, elle n'a pas pu trouver un emplacement plus favorable que ce dernier ; et pour le reste des côtes Syriennes la Commission ne peut que citer les conclusions de la Commission Spéciale envoyée en 1893 par le Conseil et le Gouvernement, qui avait visité tous les ports entre Saida, au sud de Beyrouth, et le Golfe d'Alexandrette au nord.

Cette Commission Spéciale, ayant examiné minutieusement toutes ces côtes, a dû tirer les conclusions qu'il n'existe pas sur les côtes de la Syrie un emplacement plus convenable pour un lazaret que celui qu'occupe le lazaret de Beyrouth ; que seul le Golfe de Youmourtalik, situé au nord du Golfe d'Alexandrette, offrirait de meilleures conditions ; mais que " il y a lieu de prendre en considération que cette localité se trouve hors de la Syrie, à de grandes distances de toute ville de quelque importance, sans moyens faciles de communication pour subvenir à bref délai aux besoins éventuels, et souvent pressants, d'un lazaret, tant pour les quarantenaires que pour la navigation. On doit ne pas perdre de vue non plus „ le Rapport continue " que la construction d'un lazaret à Youmourtalik, lieu très isolé, entraînerait de très fortes dépenses „.

A ces considérations il faut ajouter aussi qu'un lazaret situé à Youmourtalik serait très mal placé pour la navigation ; les navires destinés pour Jaffa, Beyrouth et Tripoli, qui sont les ports les plus importants et les plus fréquentés de ces côtes, auraient à faire de très longs détours s'ils devaient subir un régime quarantenaire à Youmourtalik, et la perte de temps et d'argent serait très sensible.

Au point de vue des intérêts de la navigation, il nous paraît que les environs de Beyrouth—situés au centre du long diamètre de ces côtes, la ville la plus importante et la plus peuplée dans ces parages, terminus du chemin de fer qui la relie avec Damas et Alep — offriront toujours le maximum d'avantages comme emplacement du seul lazaret de ces côtes. La seule condition essentielle c'est que l'isolement de ce lazaret de la ville de Beyrouth devra être bien garanti ; sur cette question nous reviendrons sous le N° 4. Comme nous avons déjà dit, aux environs de Beyrouth il serait difficile à trouver un meilleur emplacement que celui du lazaret actuel ; à ce sujet la Commission Spéciale de 1893 a déclaré : " Nous dirons en quelques mots que, comme situation, mouillage, eau et ravitaillement, il (c'est-à-dire l'emplacement actuel) présente certainement des conditions supérieures à toutes autres localités „.

(4). Vient enfin la question de la possibilité d'isoler l'intérieur du lazaret de l'extérieur, de façon à rendre impossible la diffusion des maladies du lazaret à la ville de Beyrouth.

Le lazaret à présent est entouré à l'est et au sud d'un mur, d'environ deux mètres de hauteur, et 0m.30 d'épaisseur. Ce mur est construit en grosses pierres extérieurement, et en cailloux intérieurement. Sa construction n'est pas très solide ; les pierres et cailloux tendent à se détacher ; l'année passée il a fallu reconstruire ce mur dans différents endroits ; un total d'environ 200 mètres cubes de maçonnerie a été ainsi reconstruit. Mais même cela ne suffisait pas ; et tout ce mur a besoin d'être consolidé, surtout de son côté intérieur, et d'être rejointoyé de tous les deux côtés avec la chaux hydraulique ou le ciment.

Est-ce que ce mur seul suffit pour garantir l'isolement complet du lazaret ? Nous croyons que non. Il est important de rappeler qu'une assez grande proportion des personnes internées dans ce lazaret sont des habitants de la Syrie, qui, une fois débarqués, sont arrivés à leur destination, qui ont très souvent des parents ou amis à Beyrouth même, et qui ne sont pas, (comme tous les arrivages au lazaret du Camaran et la plupart de ceux au lazaret d'Abou-Saad), des oiseaux de passage, étrangers au pays et aux habitants. Il en résulte que ces gens ont toute raison de vouloir, sinon s'échapper du lazaret, au moins établir des communications avec la ville de Beyrouth. On dit même que quelques quarantenaires ont fait des trous dans le mur du lazaret, afin de s'échapper ou de communiquer avec leurs amis dehors. Il est certain qu'il ne serait pas difficile à un homme déterminé de grimper au-dessus de ce mur pendant la nuit, à l'insu des gardiens.

Pour toutes ces raisons nous croyons qu'il faudra non seulement consolider le mur d'enceinte, mais aussi (1) placer à son sommet deux ou trois rangées de fil de fer barbelé, et

TABLEAU I.

Mouvement des passagers en quarantaine à Beyrouth, et des Navires qui les y ont transportés,

pendant 20 années — (1886-87 à 1905-906)

ANNEES	PASSAGERS						NAVIRES															
	RÉPARTITION				PERCEPTIONS		Allemands	Anglais	Austro-Hongrois	Belges	Espagnols	Français	Hellènes		Italiens	Ottomans		Egyptiens	Russes	Suèdois	TOTAL	
	Payants	Non Payants Pauvres et Enfants	Militaires	TOTAL			Vapeurs	Vapeurs	Vapeurs	Vapeurs	Vapeurs	Vapeurs	Vapeurs	Voiliers	Vapeurs	Vapeurs	Voiliers	Vapeurs	Vapeurs	Vapeurs	Vapeurs	Voiliers
1886-87	21	13	—	34	Ptres 390	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—	—	—	—	—	2	—
1887-88	3	2	—	5	15	—	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—
1888-89	5	1	—	6	25	—	—	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3	—
1889-90	1	752	—	753	5	—	—	2	—	—	—	—	—	—	—	2	—	—	—	—	4	—
1890-91	272	1.982	1.674	3.928	22.548	—	—	2	—	—	—	1	1	—	—	7	21	5	—	—	16	21
1891-92	164	1.771	3	1.938	27.455	—	—	1	—	—	—	1	—	—	—	4	31	1	—	—	7	31
1892-93	1.087	1.541	4.445	7.073	31.425	20	—	1	—	—	1	10	—	—	—	5	28	7	—	—	24	28
1893-94	827	5.015	2.451	8.293	38.647	20	—	1	—	—	--	7	1	—	1	7	1	—	—	—	17	1
1894-95	1.253	3.692	80	5.025	20.232	20	—	—	—	—	—	5	—	—	—	8	6	1	—	1	15	6
1895-96	1.372	3.150	171	4.693	25.655	—	1	6	7	—	—	10	—	—	1	4	16	6	4	—	39	16
1896-97	3.159	9.610	13.587	26.356	83.087	20	—	30	29	—	—	31	2	—	—	18	20	20	15	1	146	20
1897-98	346	1.106	—	1.452	7.785	—	—	3	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	4	—
1898-99	644	4.372	—	5.016	26.062	20	—	2	—	—	—	—	—	—	—	6	—	1	—	—	9	—
1899-900	1.372	5.546	—	6.918	82.992	20	—	76	7	—	—	16	1	—	—	3	57	—	3	—	106	57
1900-901	3.222	7.435	—	10.657	127.825	—	3	64	19	—	—	13	—	1	7	7	74	—	—	—	113	75
1901-902	6.471	6.264	920	13.655	149.345	—	1	58	28	—	1	19	—	1	6	7	5	—	10	—	130	6
1902-903	4.260	5.590	400	10.250	139.837	—	2	67	7	—	—	14	1	—	13	5	5	—	7	—	116	5
1903-904	6.484	10.342	235	17.061	152.197	20	4	96	18	—	—	42	1	—	11	9	78	18	9	—	208	78
1904-905	12.357	15.847	1.466	29.670	122.542	20	2	107	33	1	—	33	3	—	15	22	35	1	45	—	262	35
1905-906	7.881	9.755	1.371	19.007	121.320	--	1	54	7	—	—	22	4	—	11	18	28	—	19	—	136	28
TOTAUX	51.201	93.786	26.803	171.790	1.179.393	—	14	575	155	1	2	224	14	2	67	133	405	60	112	2	1.359	407



(2) entourer les cordons se trouvant en proximité des murs (c'est-à-dire les nouveaux cordons dont nous parlerons dans le Chapitre IV) d'un grillage du même caractère que ceux que nous avons recommandés pour les lazarets de Camaran et d'Abou-Saad. Ce grillage sera composé d'un gros filet de fil de fer galvanisé, soutenu sur des poteaux de bois goudronné, fixés dans la terre tous les deux mètres, et ayant en haut deux ou trois rangées de fil de fer barbelé. Un espace de 5 mètres de largeur sera laissé entre le mur d'enceinte et ce grillage, et la route ainsi formée devra être patrouillée, jour et nuit, par des gardes.

En outre, un grillage du même caractère devra être posé tout autour de chaque cordon; aux cordons situés près de la mer ce grillage devra suivre la ligne des falaises, de la façon indiquée dans la Carte N° III. Cette disposition est nécessaire afin d'empêcher aux quarantenaires de descendre ces falaises et s'échapper par les bords de la mer.

Enfin, et pour résumer les considérations qui précèdent, votre Commission est d'avis :

1. Que les environs de Beyrouth offrent, au point de vue des intérêts de la navigation, les meilleures conditions pour l'emplacement du lazaret ;

2. Que d'après l'enquête faite par la Commission Spéciale en 1893, il n'existe aucun autre endroit sur les côtes Syriennes où un lazaret pourrait être construit ;

3. Que son transfert à Youmourtalik, dans le Golfe d'Alexandrette — seul endroit offrant de meilleures conditions — est inadmissible ;

4. Qu'aux environs de Beyrouth il n'y a pas un meilleur emplacement que celui que le lazaret occupe à ce moment ;

5. Que cet emplacement, quoique très avantageux de tous les autres points de vue, offre un vrai désavantage, et, dans son état actuel, un certain danger, à cause de l'extension de la ville de Beyrouth vers le lazaret, et la construction de certaines bâtisses en proximité de celui-ci ;

6. Que la ville continuera, sans doute, à s'étendre dans cette direction, mais que cette extension aura probablement lieu sur la route principale, qui est située à environ 450 mètres des murs du lazaret ;

7. Que sur le terrain près des murs du lazaret, actuellement occupé par des champs de cultivation, la construction dans un avenir prochain de nouvelles bâtisses paraît peu probable ;

8. Que les dépôts de pétrole à l'est du lazaret et les usines de gaz à l'ouest ne sont pas de nature à attirer des rats, mais plutôt le contraire, et que partant ils ne présentent pas, au point de vue de la diffusion de la peste, le danger que présenteraient, par exemple, des dépôts de grain ou d'autres espèces de vivres ;

9. Que le danger mentionné sous le N° 5 pourra et devra être paré, si on prend toutes les dispositions proposées dans ce Rapport ; mais, enfin,

10. Qu'il serait très désirable, comme précaution supplémentaire, que le Gouvernement fasse les démarches nécessaires pour l'expropriation des terrains dans le voisinage immédiat du lazaret.

Bref, nous croyons que le lazaret de Beyrouth devra forcément rester, au moins pour le présent, et probablement pour une longue période d'années, dans son emplacement actuel ; les difficultés que comporterait son transfert ailleurs étant presqu'insurmontables. Il devient donc de toute nécessité d'assurer son isolement de la manière la plus parfaite possible, d'utiliser le terrain en question au plus grand avantage, et d'améliorer les bâtisses existantes et ajouter, où il y a besoin, de nouvelles, afin de compléter et perfectionner un lazaret qui est un des plus importants de l'Empire.

La surface du terrain occupé par le lazaret est élevée de plusieurs mètres au dessus du niveau de la mer. Elle forme ainsi une espèce de plateau, entouré de deux côtés des falaises et de la mer, et des deux autres côtés d'un mur d'enceinte. Sa surface est un peu irrégulière, et plus ou moins couverte de verdure et d'une flore très riche et abondante. La situation du lazaret est extrêmement belle (voir, par exemple, la Photographie No 1), et les vues de tous les côtés sont vraiment splendides.

Le mouvement du lazaret de Beyrouth varie de beaucoup de l'année à l'autre ; cette variation dépend de plusieurs circonstances, mais surtout de la présence ou de l'absence de quelque régime quarantenaire contre l'Egypte. Le Tableau I indique le nombre des navires et des passagers assujettis à la quarantaine, et les taxes perçues dans ce lazaret, pendant les dernières 20 années. La répartition des passagers entre „ payants ", „ non-payants " et „ militaires „ et des navires entre les différents pavillons est aussi indiquée dans ce Tableau.

Nous avons aussi fait faire des graphiques, indiquant le mouvement journalier du lazaret pendant les dernières 3 années, en tous points semblables à celles annexées à nos Rapports sur les lazarets de Camaran et d'Abou-Saad ; mais elles seraient trop volumineuses pour être imprimées, et nous nous contentons d'exposer les conclusions qu'on puisse en déduire.

De ces graphiques il appert que, en 1903, la plupart des navires arrivant au lazaret subissaient 5 jours de quarantaine. Du 31 Juillet au 1er Août il y avait 10 navires, et du 1er au 2nd Août même 11 navires, en quarantaine à la fois. Mais tous ces navires, dont plusieurs étaient des voiliers, ne portaient que de 5 à 74 passagers chacun. Au commencement du mois de Septembre de la même année, il y avait à peu près le même nombre des navires, et à la fin du mois il y en avait même 12 navires, mais seulement pour une période de 24 heures ou moins. Il n'y avait jamais plus de 500 quarantenaires au lazaret à la fois. Le plus grand groupe était composé de 246 personnes.

En 1904 la plupart des navires faisaient 48 heures de quarantaine ; et il y avait rarement plus de 2 ou 3 groupes de passagers au lazaret à la fois. Le plus grand groupe était composé de 1339 personnes.

Enfin, en 1905, le maximum de navires en quarantaine en même temps ne dépassa jamais le nombre de sept. Le nombre de quarantenaires internés simultanément ne dépassa pas 1226 (tous d'un seul navire, le „ Minieh ")

La plupart des navires faisant quarantaine à Beyrouth portent des groupes de passagers relativement peu nombreux, ainsi que démontre le Tableau II.

TABLEAU II. Navires arrivant au lazaret de Beyrouth, groupés selon le nombre de passagers à bord.

ANNÉE	De 1 à 100.	De 100 à 300.	De 300 à 500.	De 500 à 1000.	Plus de 1000.	TOTAUX
1903	206	36	—	—	—	242
1904	208	79	7	3	1	298
1905	109	41	9	7	1	167
	523	156	16	10	2	707

De ce Tableau il appert que du total de 707 navires en quarantaine à Beyrouth, 679, ou 96 pour cent, portaient moins de 300 passagers, et 523, ou 74 pour cent, avaient moins de 100 passagers à leur bord ; seulement 10 navires portaient plus de 500, et il n'y avait que deux qui amenait au lazaret un groupe de plus de 1000.

Il est évident donc que plusieurs petits cordons dans ce lazaret seront de beaucoup plus utiles qu'un petit nombre de grands cordons. Nous reviendrons à ces chiffres dans le Chapitre IV.

Avant de terminer ce Chapitre nous devons ajouter que, contrairement au système en vigueur aux autres lazarets que nous avons visités, celui de Beyrouth n'envoye pas chaque année à l'Administration un Rapport Annuel sur le mouvement du lazaret, sur l'état de ses constructions et installations, et sur les nombreuses questions d'intérêt que présente toujours une institution de cette espèce. Nous vous proposons donc de demander de la direction de ce lazaret qu'elle envoye, à l'instar de celles de Camaran et d'Abou-Saad, des Rapports Annuels, fournissant des statistiques complètes et toutes les autres informations voulues.



CHAPITRE II.

Débarquement des Passagers.

Moyens de débarquement. — Les embarcations du port. — Le débarcadère au lazaret. — Nécessité d'un brise-lames. — Insuffisance du débarcadère actuel et nécessité de le prolonger.

Lorsqu'un navire sujet à la quarantaine arrive à Beyrouth, il se mouille en dehors du port, à une distance d'environ un demi mille du lazaret, et plus ou moins devant la ville. Les pèlerins sont débarqués par moyen des embarcations du port. Celles-ci sont des embarcations ordinaires à 4 ou 6 rames qui peuvent porter à la fois de 10 à 20 personnes, le nombre variant avec la quantité de bagages qu'elles portent avec elles. Chaque quarantenaire paye P. 5 aux bateliers ; ce prix a été fixé par le vilayet. Cette année, le lazaret avait 44 de ces embarcations à sa disposition. Dans chaque embarcation il y a trois bateliers, qui subissent la même quarantaine que leurs passagers. Les passagers soit de classe soit du pont sont débarqués par les embarcations du navire.

Les bateliers des embarcations du port, dont quelquefois on emploie de dix à vingt pour le débarquement d'un seul navire, sont internés dans une maison en bois, située aux bords des falaises près du débarcadère, de laquelle nous parlerons dans le Chapitre IV.

Le seul débarcadère du lazaret est situé sur les côtes orientales d'un petit promontoire qui forme deux baies au nord du lazaret, la plus grande à l'est, la plus petite à l'ouest (voir la Carte N° II). Ce débarcadère, construit en maçonnerie, n'a que 4m.30 de longueur, sur 3m.10 de largeur ; sa hauteur du fond de la mer est de 1m.60. La profondeur d'eau à son extrémité est d'environ 0.80 ; la différence entre marée haute et marée basse n'est que 0m.30 ; mais, puisque très souvent la mer est excessivement grosse dans ces parages, et qu'il n'y a pas de brise-lames qui pourraient diminuer la force des vagues, il résulte que le débarquement au lazaret est quelquefois difficile et dangereux et même quelquefois impossible. Les grosses vagues se retirant laissent le débarcadère presqu'à sec pour quelques moments ; les embarcations risquent de cette façon d'être endommagées sérieusement en se heurtant soit sur le débarcadère même, soit sur les rocs au fond de la mer.

Il est donc de toute nécessité de protéger mieux qu'à présent contre la force de la mer la petite baie où se trouve ce débarcadère. Il existe une espèce de brise-lames naturel au nord

du magasin qui occupe le petit promontoire dont nous parlions plus haut. Ce brise-lames est composé d'une langue de roc, qui s'avance dans la mer pour plusieurs mètres. Mais ceci n'est pas suffisamment long ni assez haut pour abriter le débarcadère. Il faudra donc construire un brise-lames plus long et plus solide ; il aura pour sa base la langue de roc dont nous venons de parler, et sera prolongé dans la mer pour une distance d'environ 40 mètres dans la direction est ou nord-est. Il devra être composé de grands morceaux de roc ; il existe à l'ouest du magasin sur ce promontoire de hautes falaises de roc, qu'il serait facile de faire sauter avec la poudre ; les grands morceaux de ce roc seront tout simplement jetés dans la mer à l'endroit indiqué, sans être ni travaillés ni cimentés, et de façon à former un brise-lames de 40m. de longueur et environ 3m de largeur.

Enfin, le débarcadère même est trop court. Il a été construit dans la direction du sud-est ; afin d'arriver à un point où l'eau sera plus profonde, il faudra faire le prolongement dans la direction du nord-est, à l'angle droit (ou presque droit) du débarcadère actuel. Nous proposons donc de prolonger ce débarcadère de cette façon, et jusqu'à un point où l'eau a au moins 1m de profondeur à marée basse. Nous y avons sondé lorsque la marée était haute ; et à 8 mètres de l'extrémité actuelle du débarcadère nous avons trouvé 1m d'eau. Nous croyons que, pour avoir la même profondeur à marée basse, il faudra faire un prolongement d'environ 12 ou 15 mètres.

Du débarcadère on monte par un petit escalier en pierre à une plateforme, au pied des falaises ; de cette plateforme une route étroite a été faite qui monte, avec une forte pente, et suivant une direction irregulière mais plus ou moins au sud-ouest, jusqu'au pavillon de désinfection. La distance entre le débarcadère et le pavillon est d'environ 70 ou 75 mètres.



CHAPITRE III.

La désinfection.

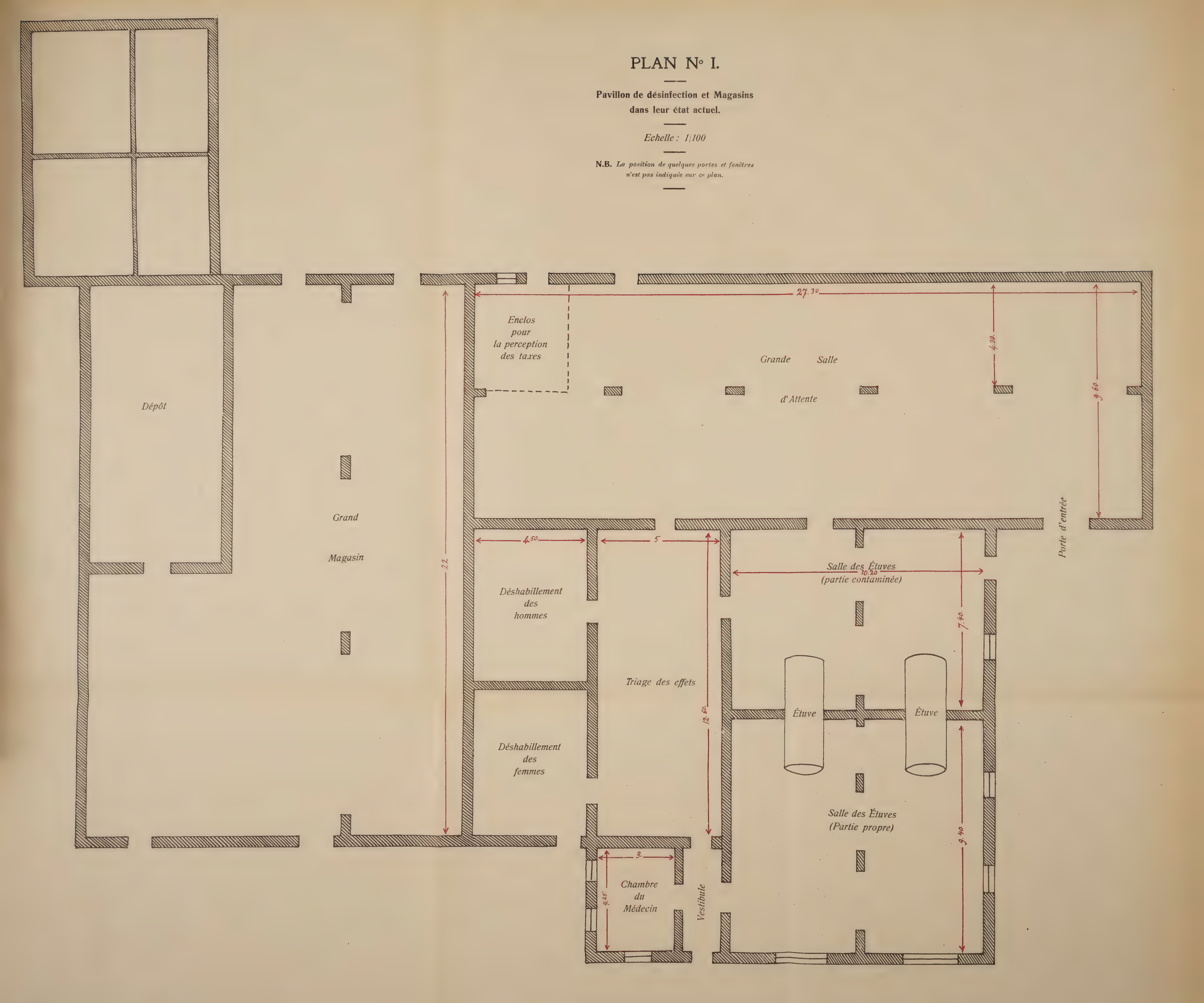
Le pavillon de désinfection; son état actuel. Nécessité d'installer des bains-douches. Proposition de transformer le pavillon actuel et une partie des magasins à côté dans un grand pavillon de désinfection et de bains-douches.

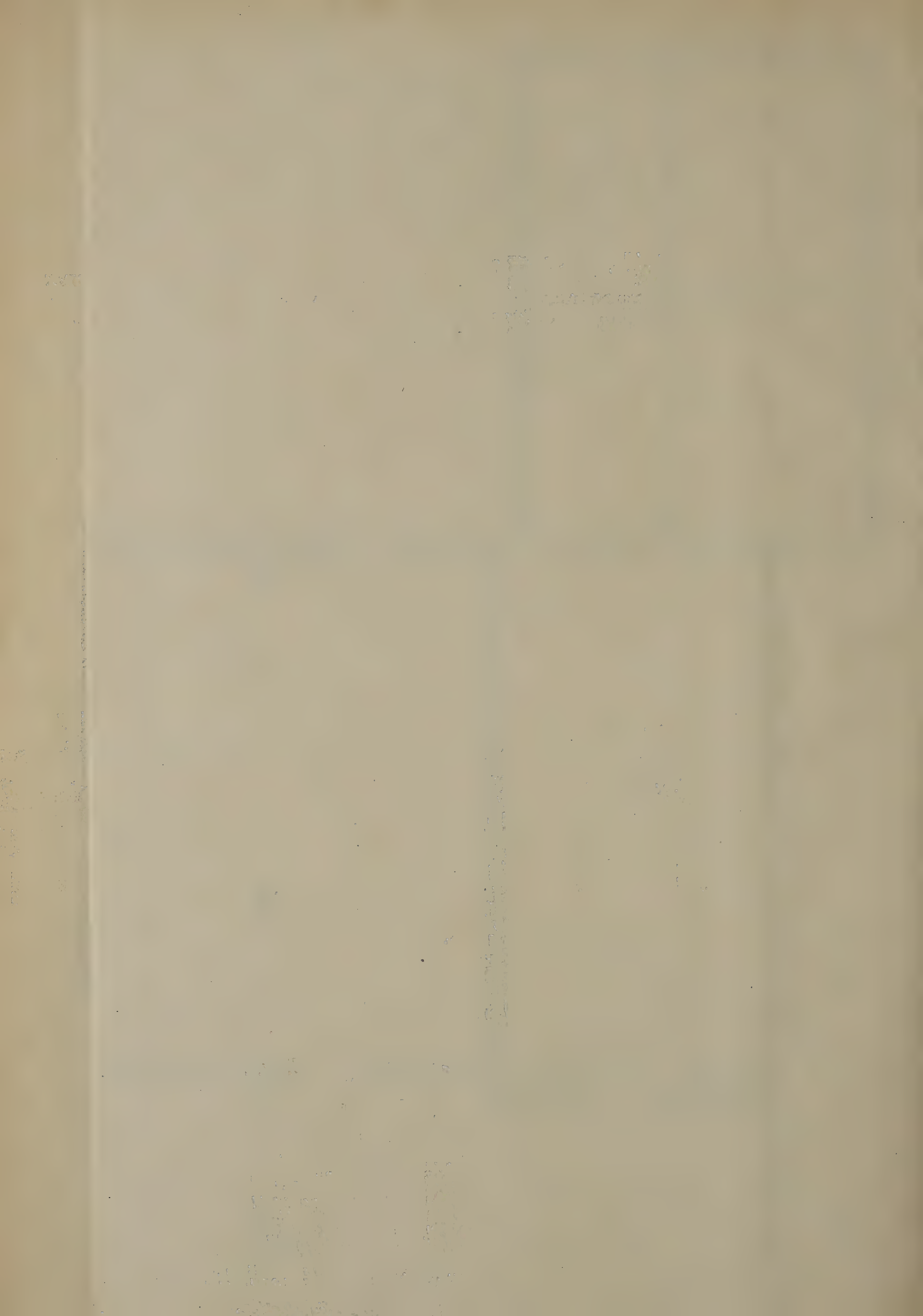
Le pavillon de désinfection à Beyrouth forme une partie d'une série de constructions, dont la plupart, sinon toutes, datent depuis l'époque de Mehmet Ali Pacha. Ces constructions pourront être divisées en trois groupes, 1. les différentes chambres qui constituent le pavillon de désinfection proprement dit; 2. un grand magasin, divisé en trois par un mur et des arcs et piliers en maçonnerie; et 3. un groupe de chambres à l'angle sud-ouest, dont une était auparavant un „hamam“ et sert actuellement pour la buanderie, et les deux autres sont occupées par la blanchisseuse.

Toutes ces constructions forment une seule bâtisse, dont on voit le contour extérieur dans la Carte N° I, et les dispositions intérieures sur le Plan N° I. Toute la bâtisse est construite en pierre, avec toiture en tuiles sur charpente en bois. La maçonnerie est pour la plupart en assez bon état, malgré l'âge de la bâtisse; mais dans plusieurs endroits elle est très délabrée et presque partout elle a besoin d'être consolidée et rejointoyée. Les tuiles de la toiture sont de différentes espèces. Celles qui couvrent la toiture du magasin et de la buanderie sont des vieilles tuiles du pays; le reste de la bâtisse est couvert de tuiles rouges de Marseille. Nous proposons de remplacer les vieilles tuiles pai les tuiles de Marseille. La charpente de toute la toiture a besoin d'être soigneusement examinée. On peut voir d'en bas qu'un assez grand nombre des poutrelles sont pourries à leurs extrémités, et devront être remplacées par de nouvelles. Le mauvais état de ces poutrelles est dû, au moins en partie, au manque de gouttières dans les angles formés par la jonction des toitures des différentes parties de la bâtisse.

L'aspect extérieur de ce groupe de bâtisses se voit dans les Photographies N° 5 et N° 6.

Les passagers entrent dans le pavillon par la porte qu'on voit dans la Photographie N° 5. Ils entrent dans la salle d'attente, une vaste salle, de 27m.30 de longeur, sur 9m.60 de largeur, et de 4m.20 de hauteur. Une partie de la salle est pavée de carreaux rouges de Marséille; le reste du sol n'est que la terre battue. La salle est divisée longitudi-


PLAN N° I.
Pavillon de désinfection et Magasins
dans leur état actuel.
Echelle : 1/100
N.B. La position de quelques portes et fenêtres
n'est pas indiquée sur ce plan.
Enclos
pour
la perception
des taxes
Grande Salle
d'Attente
27.30
4.30
9.60
Dépôt
Grand
Magasin
22
Porte d'entrée
Déshabillement
des
hommes
4.50
5
Salle des Étuves
(partie contaminée)
10.20
7.40
Triage des effets
Étuve
Étuve
12.60
Déshabillement
des
femmes
Salle des Étuves
(Partie propre)
9.40
3.
4.25
Chambre
du
Médecin
Vestibule



nalement en deux par des arcs et piliers en maçonnerie, de la manière qu'on voit dans la Photographie N° 7. Au coin sud-ouest de cette salle se trouvent les guichets de perception, dans un enclos entouré d'un grillage, que l'on peut voir dans la Photographie N° 7. Tous les quarantenaires entrent dans cette grande salle avec leurs bagages, et c'est ici qu'on fait le spoglio des bagages et perçoit les taxes. A l'est de la salle se trouvent les salles des étuves, celle du triage des effets, et les deux chambres de déshabillement, dont les dispositions et dimensions sont indiquées sur le Plan N° I. Il n'existe pas à présent de bains-douches.

Il y a deux étuves à désinfection dans le pavillon; dont une de la maison Geneste Herscher, et l'autre de la maison Dehaitre. Chacune a sa chaudière à elle. Toutes les deux fonctionnaient bien au moment de notre visite à Beyrouth. Dans la partie propre des salles des étuves, des rails de Décauville ont été posés, avec un chariot pour le charbon (voir la Photographie N° 8). Une telle disposition nous paraît presque superflue, vu le très peu de distance qu'il y a à transporter le charbon dans cette chambre; les rails et le chariot ne font qu'encombrer cette petite salle.

La salle „contaminée" des étuves est pavée en partie en „tap-tap", en partie avec de grandes dalles de pierre; la salle „propre" est pavée en tuiles rouges de Marseille; la salle de triage en „tap-tap"; et les deux salles de déshabillement en plaques blanches et noires de ciment du pays.

La porte de sortie du pavillon est située dans un petit vestibule, qui se trouve entre la salle „propre" des étuves et la chambre du mécanicien.

L'arrangement actuel de ce pavillon de désinfection présente plusieurs graves défauts; et puisqu'il faut installer des bains-douches et des moyens de désinfection chimique, à l'instar des autres lazarets de l'Empire, nous proposons de prendre les dispositions suivantes:

1. Couvrir d'une toiture l'espace au nord de la bâtisse, devant l'entrée dans la salle d'attente, formant ainsi une espèce de vaste vérandah ou hangar, de 17 mètres de longueur et 6 mètres de largeur. Cette vérandah devra être dallée en pierres; et aux côtés est et nord il faudra faire des grillages en bois ou fil-de-fer, qui formera ainsi un enclos qui servira aussi comme une espèce de salle d'attente supplémentaire. Dans le mur de la salle des étuves (partie „contaminée"), à l'endroit indiqué sur le Plan N° II, nous proposons de faire une porte, et d'établir les guichets de perception.

De cette vérandah les pèlerins et leurs bagages entreront dans la salle de triage des effets, dans la partie nord de la grande salle d'attente actuelle. Cette grande salle sera divisée par des cloisons intérieures en plusieurs salles, de la manière suivante.

2. La salle de triage, à sa partie nord, aura 11 mètres de longueur, sur 9m.60 (maximum) de largeur.

3. A la partie sud-ouest de cette salle de triage sera établie la salle de désinfection chimique, de 5 mètres sur 3 mètres. Trois cuves à trempage, chacune de 1 mètre de longueur,

0m.60 de largeur, et 0m.50 de profondeur, seront construites dans cette salle, le long de ses murs.

4. Au sud de la salle de triage, deux cloisons transversales et parallèles, formeront un corridor, auquel les passagers passeront par moyen de deux tourniquets enregistrants, l'un pour les hommes, l'autre pour les femmes et enfants. Au milieu de ce corridor il y aura un guichet tournant, pour passer le linge des femmes aux étuves; et à son extrémité est un second guichet, ou une simple fenêtre, par laquelle les effets des hommes et des femmes seront transmis à la salle des étuves.

5. De ce corridor les hommes entreront dans la salle de déshabillement, qui aura 14m.30 de longueur, sur 5m.30 de largeur.

6. A la porte qui amène de cette salle aux salles des bains, sera établi le cabinet du médecin, où sera pratiquée la visite médicale. De cette façon les passagers passeront un à un par le médecin; aucun d'eux ne pourra s'échapper de l'examen médical; et, enfin, étant déjà déshabillés le médecin pourra les examiner d'une manière plus rapide et plus minutieuse.

7. Dans les salles qui servent à présent pour le triage des effets et pour le déshabillement des hommes et des femmes seront installés 32 bains-douches pour hommes, de la manière indiquée dans le Plan N° II.

8. A la partie est de ces salles il y aura un corridor de 1m.30 de largeur, par lequel les objets désinfectés par les étuves seront transportés aux salles d'habillement des hommes et des femmes.

9. De l'autre côté de ce corridor seront construites deux latrines pour hommes.

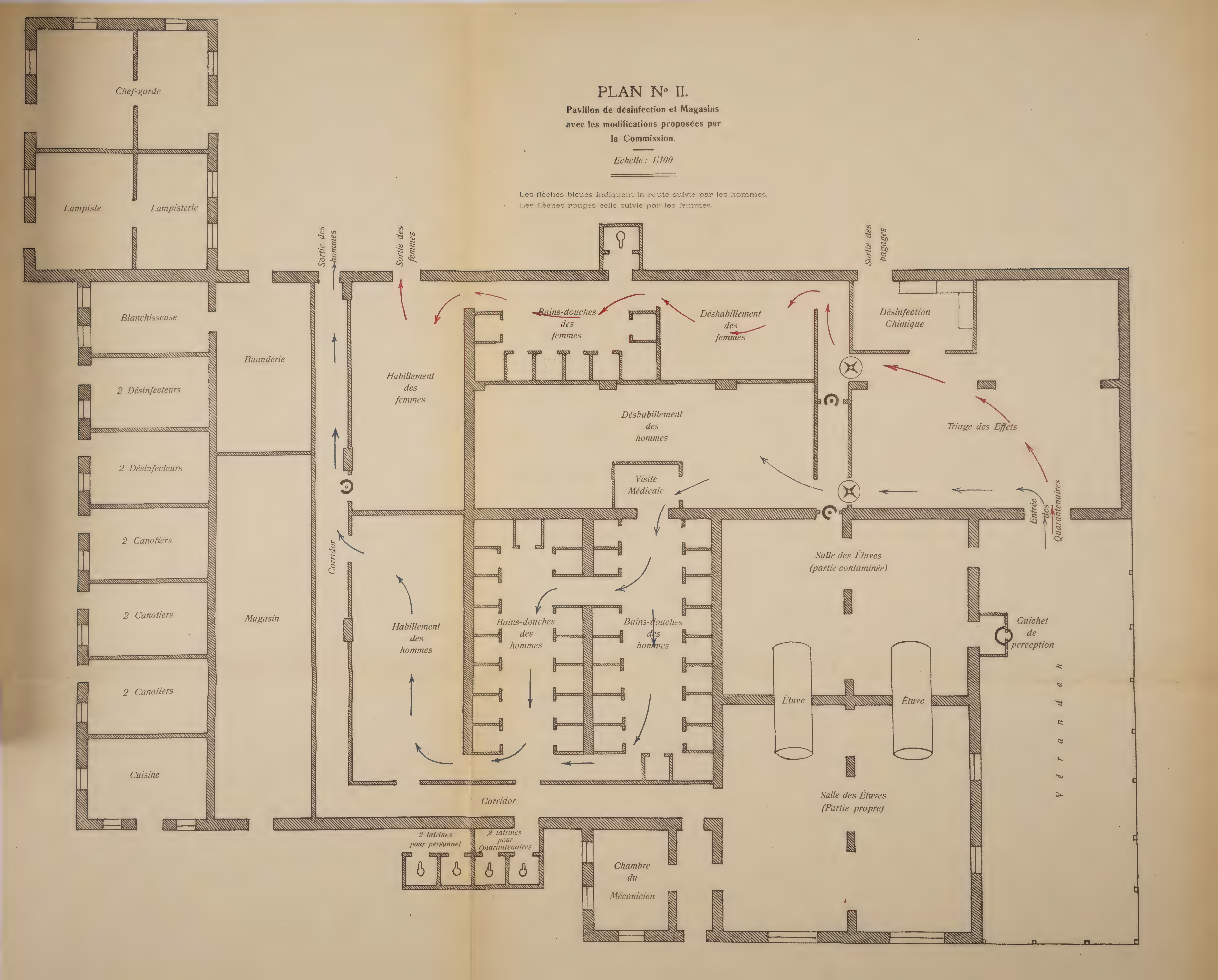
10. Des salles des bains les hommes passeront par une porte dans leur salle d'habillement, qui sera disposée dans une partie du grand magasin, dont nous parlions plus haut. Cette salle aura 14 mètres de longueur, sur 4m.50 de largeur. Enfin, ils sortiront par le corridor et la porte que l'on voit sur le Plan N° II.

11. Les femmes passeront du corridor mentionné sous le N° 4, à leur salle de déshabillement, qui aura 6m.30 de longueur, et 4m.30 de largeur.

12. De là elles entreront dans la salle des bains-douches, qui aura 7m.70 de longueur, et 4m.20 de largeur. Dans cette salle seront installés 6 bains-douches, et une latrine, dont tous auront la position et les dimensions indiquées dans le Plan N° II.

13. Enfin, les femmes s'habilleront dans une salle à côté, qui forme actuellement une partie du grand magasin, d'où elles sortiront par une porte située à quelques mètres de distance de la porte de sortie des hommes. Leurs habits désinfectés par les étuves seront portés par les corridors mentionnés plus haut, et rendus dans la salle d'habillement des femmes par moyen d'un guichet tournant.

De cette façon les trois portes de sortie du pavillon de désinfection, c'est-à-dire sorties des hommes, des femmes, et des bagages désinfectés chimiquement, seront toutes dans le mur occidental de la bâtisse.


PLAN Nº II.
Pavillon de désinfection et Magasins avec les modifications proposées par la Commission.
Echelle : 1/100
Les flèches bleues indiquent la route suivie par les hommes,
Les flèches rouges celle suivie par les femmes.
Chef-garde
Lampiste
Lampisterie
Blanchisseuse
Buanderie
2 Désinfecteurs
2 Désinfecteurs
2 Canotiers
2 Canotiers
2 Canotiers
Cuisine
Magasin
Sortie des hommes
Sortie des femmes
Sortie des bagages
Corridor
Habillement des femmes
Habillement des hommes
Bains-douches des femmes
Déshabillement des femmes
Déshabillement des hommes
Désinfection Chimique
Triage des Effets
Visite Médicale
Entrée des Quarantenaires
Bains-douches des hommes
Bains-douches des hommes
Salle des Étuves (partie contaminée)
Guichet de perception
Étuve
Étuve
Véranda h
Salle des Étuves (Partie propre)
Corridor
2 latrines pour personnel
2 latrines pour Quarantenaires
Chambre du Mécanicien



Les nouvelles cloisons intérieures seront pour la plupart construites en bois, et de 2 mètres de hauteur seulement, sauf celles qui sépareront les salles de déshabillement et d'habillement des hommes des mêmes salles des femmes, qui devront être continuées jusqu'aux plafonds.

Le grand magasin dont nous proposons ainsi d'incorporer une partie dans le pavillon de désinfection proprement dit, est divisé en deux (voir la Photographie N° 6) ; et intérieurement la moitié du nord est encore subdivisée en deux par une série d'arcs et de piliers en maçonnerie ; c'est seulement la partie au nord de ces piliers et arcs qui sera incorporée dans le pavillon de désinfection et deviendra les deux salles d'habillement. Le corridor sera établi au sud de cette ligne de piliers ; et le reste de la moitié nord du grand magasin continuera à servir comme magasin ou dépôt, sauf à son extrémité ouest, où nous proposons d'établir la buanderie.

Enfin, la moitié sud du grand magasin sera subdivisée par des cloisons, afin de former plusieurs chambres, où sera logé le personnel subalterne du lazaret. Nous parlerons en détail de ces dispositions dans le Chapitre VIII.



CHAPITRE IV.

Isolement et logement des quarantenaires et plan du lazaret.

Les murs du lazaret. Les deux portes. Les barrières existantes. Nécessité de grillages autour des cordons. Les cordons actuels et état de leurs bâtisses. Modifications à y apporter. Quatre nouveaux cordons pour pèlerins. Maison pour bateliers. Maisonnette d' „isolement“. Ancien „logement du personnel“, à être remplacé par une maison pour voyageurs de distinction.

Les quarantenaires à Beyrouth sont logés, quelques-uns dans des maisons en maçonnérie, des autres dans des maisons en bois, et enfin des autres sous des tentes.

Avant de parler de ces différentes espèces de logements, nous proposons d'abord de donner une briève description du plan du lazaret et des bâtisses dont il est composé dans leur état actuel, et ensuite de faire quelques propositions pour la modification et le perfectionnement de ce grand établissement.

Comme nous avons dit dans le Chapitre I, le lazaret a un mur d'enceinte, de 300m de longueur, de son côté sud, et un second mur de 170m de longueur le long de son côté est. Un troisième mur, allant du nord au sud, sépare du reste du lazaret un terrain à sa partie est, et un quatrième mur divise ce terrain en deux sections, dont celle au nord est occupée par les hôpitaux, et celle au sud par le cimetière du lazaret. Nous parlerons dans le Chapitre VII des hôpitaux. Le cimetière a la forme d'un rhomboide, dont le plus long diamètre de l'est à l'ouest est de 70 mètres, et celui du nord au sud de 77 mètres.

Le reste du lazaret est un vaste enclos, avec plusieurs constructions en pierre et en bois, parsemées irrégulièrement sur sa surface. On entre dans cet enclos par la porte principale du lazaret. Cette porte est située dans le mur d'enceinte au sud du lazaret, vers son extrémité occidentale. A l'extérieur de ce mur, et à chaque côté de la porte d'entrée, il y a une série de chambres, en maçonnerie, qui loge la garde militaire, et dont nous parlerons dans le Chapitre IX. La porte d'entrée, au dessus de laquelle il y a une chambre délabrée, qui logeait auparavant l'officier de la garde, se voit dans la Photographie N° 9.

En entrant par cette porte, on se trouve dans un enclos, couvert de verdure, et traversé par une route, qui amène de la porte d'entrée jusqu'à une seconde porte (voir la Photographie N° 10). Cette porte est située entre le groupe des bâtisses décrites dans le Chapitre III, et

composé du pavillon de désinfection et des grands magasins, et un second groupe de bâtisses, qui loge à présent des quarantenaires et quelques employés du lazaret, et qui porte le nom du 3me cordon. Les 1er et 2nd cordons sont composés des bâtisses en maçonnerie, situées sur le terrain au nord de la porte intérieure. Ce qu'on appelle le 4me cordon est composé de la nouvelle bâtisse récemment construite, qui loge les passagers de classe; et enfin, à droit du grand enclos dont nous parlions plus haut, il y a deux cordons, contenant respectivement 4 et 3 baraques en bois. Le reste de l'espace sert pour poser des tentes, lorsqu'il y en a besoin.

Nous parlerons plus bas de chacun de ces soi-disants cordons en détail. Ils se sont séparés l'un de l'autre par des barrières de différentes espèces. Quelques-unes de ces barrières sont composées de poteaux en bois, d'environ 1m de hauteur, et d'une construction plus ou moins solide (voir, par exemple, la Photographie No 11); des autres consistent de minces lattes en bois, un peu plus haut, et beaucoup moins solides (voir les Photographies Nos 14 et 15); et, enfin, il y a d'autres composées de poteaux en bois, avec 4 ou 5 rangées de fil de fer barbelé (voir la Photographie No 13). Nous sommes d'avis qu'aucune de ces barrières ne constitue une séparation réelle et effective des différents cordons. Si elles ont une valeur quelconque, c'est une valeur purement morale, et pas matérielle, et rien ne serait plus facile que de sauter ou grimper au dessus de telles barrières. Pour ces raisons nous vous proposons d'établir entre les cordons, partout où il n'existe pas de murs, des grillages du même caractère dont nous avons parlé dans le Chapitre I. Ces grillages auront la disposition que l'on voit dans la Carte No III, et dont nous parlerons en détail plus bas.

Nous passons à une description des cordons existants et des nouveaux cordons à construire.

Cordon I. La bâtisse qui compose ce cordon et celle qui compose le Cordon II sont presqu'identiques, tant au point de vue de leur construction que de leur état actuel. Toutes les deux datent depuis l'époque de Mehmet Ali Pacha. Le Cordon I, situé au nord, est séparé du Cordon II au sud par une route de 2m.60 de largeur, et par des barrières rudimentaires qui se prolongent à l'est et à l'ouest des deux maisons. En outre, un double grillage, aussi rudimentaire que celui dont nous venons de parler, a été établi, allant de l'angle nord-est de la bâtisse du Cordon I jusqu'aux bords des falaises. Le but de second grillage est, de ce qu'il paraît, de diviser le Cordon en deux sections, afin de placer deux groupes de quarantenaires dans les deux séries de chambres qui composent la bâtisse. Nous ne pouvons pas approuver une telle disposition. Même si les deux séries de chambres étaient complètement séparées l'une de l'autre par une cloison intérieure, il ne serait pas désirable de placer deux groupes de personnes provenant de différents navires dans des chambres contiguës. *A fortiori*, donc, est-il inadmissible de les placer dans des chambres qui sont séparées les unes des autres seulement par une cloison de 2m de hauteur, laissant un espace vide de 1m.50 entre le sommet

de cette cloison et le plafond. Tel est l'arrangement actuel dans les bâtisses des Cordons I et II. Nous vous proposons de continuer ces cloisons jusqu'aux plafonds, et de décider que, même avec cette disposition, chacun de ces cordons ne logera à l'avenir qu'un seul groupe de quarantenaires. Pour cette raison nous proposons aussi d'abolir le grillage au nord-est de la bâtisse du Cordon I., et d'établir des grillages, du caractère déjà précisé, strictement de la manière indiquée dans la Carte N° III. C'est-à-dire, à l'est il y aura un double grillage séparant les Cordons I et II du Cordon X (voir plus bas), et au sud un grillage de la même espèce séparant le Cordon I du Cordon II.

Dans la bâtisse du Cordon I il y a 16 chambres, disposées dans deux rangs, plus ou moins séparés par les cloisons mentionnées plus haut. Chaque chambre est de 6m.45 de longueur sur 3m.30 de largeur, et 3m.50 de hauteur. La bâtisse est construite en maçonnerie du pays, et a besoin de sérieuses réparations. La toiture est composée de vieilles tuiles. Le sol des chambres est en tap-tap, en assez mauvais état. Les fenêtres dans quelques chambres ne sont que de petites ouvertures de 0m.36 sur 0m.20cm. Toute la bâtisse devra être réparée, la maçonnerie consolidée et rejointoyée, les tuiles de la toiture renouvelées, et le pavage en tap-tap devra être remplacé par une couche de ciment. Enfin, il est nécessaire d'agrandir les fenêtres et aussi les portes dans plusieurs des chambres. Il paraît que la bâtisse du Cordon III, dont nous parlerons plus bas, était auparavant exactement dans la même condition que celle-ci ; on a pu néanmoins la réparer et consolider d'une manière satisfaisante, et elle devra durer pour une longue période d'années.

Cordon II. Ce cordon est séparé du Cordon I par le double grillage mentionné plus haut, et du Cordon III au sud par un mur et des grillages rudimentaires, dont la disposition est indiquée sur la Carte N° II. Nous proposons d'établir des grillages du caractère précisé plus haut, et disposés de la manière indiquée dans la Carte N° III.

La bâtisse de ce cordon est presqu'identique de tous les points de vue avec celle du Cordon I ; et nous n'avons qu'à recommander pour elle les mêmes mesures de réparation que nous venons de proposer pour sa voisine.

Les deux chambres à l'extrémité sud de cette bâtisse sont à présent employées comme cuisine par le restaurateur du lazaret, qui fournit la nourriture à tous les passagers de classe. Une telle disposition ne doit pas être admise ; elle va à l'encontre du principe fondamental de la séparation des différents groupes de quarantenaires. Nous proposons donc (voir le Chapitre IX) d'installer un garçon du restaurateur, avec cuisine, dans chaque cordon. Au Cordon II, ainsi qu'au Cordon I, il devra être installé dans une des chambres à l'extrémité de la maison.

Cordon III. Ce cordon est situé au sud ou sud-ouest du 2nd cordon. Il est composé d'une longue bâtisse, divisée en 17 chambres, ou plutôt 19, dont deux ne sont que de petits

dépôts pour bagages. La disposition de ces pièces est un peu irrégulière ; au centre il y a 4 grandes chambres, dont deux de 5m.50 sur 5m, et deux encore plus grandes (l'une de 7m.65 sur 5m.50, et l'autre de 7m.65 sur 5m.). Toutes les quatre ont une hauteur de 4m. A l'ouest de ces 4 chambres il y a 6 chambres pour quarantenaires (voir la Carte N° III) ; et à l'est il y a 7 chambres, dont quelques-unes ont leurs portes sur la façade sud de la bâtisse. Ces chambres sont actuellement occupées par une partie du personnel de désinfection, par des dépôts de tentes, de nattes, et du matériel de désinfection, et par le chef-garde du lazaret. Nous ne pouvons pas approuver cette disposition ; et nous croyons que toutes les chambres de cette bâtisse devront être réservées exclusivement pour loger des quarantenaires. Le personnel ainsi délogé sera logé à l'avenir dans les chambres que nous proposons de construire dans la partie sud du grand magasin, et dont nous parlerons en détail dans le Chapitre VIII. Les chambres ainsi évacuées auront besoin de quelque réparation, et de certaines modifications dans la disposition des portes, afin de les rendre habitables par les quarantenaires.

Les chambres de la bâtisse du 3me cordon ont des fenêtres et quelques-unes des portes, donnant sur le terrain au sud du cordon (voir la Photographie N° 10). Nous proposons d'établir un grillage parallèle avec la façade sud de la bâtisse, à une distance de celle-ci de 10 mètres. Enfin nous proposons de démolir le petit mur qui va de l'angle nord-est du corps central de la bâtisse, afin de laisser libre tout l'espace au nord du cordon.

Cordon IV. Ce cordon est situé au sud-ouest du lazaret et au sud du 3me cordon. La bâtisse qu'il contient, construite en 1903, est située à un angle aigu avec le mur d'enceinte, et plus ou moins parallèle avec les falaises et les bords de la mer (voir la Carte N° II). Cette bâtisse est destinée pour les passagers de classe. A une distance d'environ 12m de sa façade à l'est et parallèle avec elle, une double barrière en bois a été construite, laissant un assez grand espace entre cette barrière et la route entre les deux portes du lazaret. Nous vous proposons de remplacer cette barrière qui n'a qu'un mètre de hauteur, par un grillage du caractère déjà précisé, et d'établir ce grillage, non pas à 12m de la bâtisse, mais le long de la route, de son côté gauche, et, au nord parallèle avec le grillage du 3me cordon, dont nous parlions plus haut. De cette façon les passagers de classe auront à leur disposition un terrain libre, mesurant environ 50m du nord au sud, et de 50 à 70 mètres de l'est à l'ouest.

Ce cordon, ainsi que le 3me, sert pour loger les passagers de classe ; les bateaux arrivant à Beyrouth ont souvent un assez grand nombre de ces passagers ; la plupart des navires en ont quelques-uns. Il serait donc très utile si on pouvait loger au moins deux groupes dans cette bâtisse. La seule manière de le faire sera de fermer complètement la cloison au centre de la bâtisse, et de faire un double grillage allant de l'ouest à l'est de chaque côté de celle-ci. Une telle disposition existe à présent. Il est vrai qu'elle comporte la séparation de deux groupes par une simple cloison intérieure, un arrangement que nous avons condamné en

parlant des Cordons I et II. Mais le Cordon IV sera toujours occupé par des passagers de classe, parmi lesquels il n'y a presqu'aucun danger de l'apparition de la peste ou du choléra; et, quoique l'arrangement n'est pas idéal, nous sommes disposés à admettre une disposition pour les passagers de classe que nous avons dû condamner pour les pèlerins ou pour les passagers du pont ou de 3^{me} classe.

La bâtisse du 4^{me} cordon est construite en pierres, recouvertes d'enduits (voir les Photographies N° 11 et 12). La toiture est en tuiles de Marseille, sans plafond au-dessous. Intérieurement la bâtisse est divisée par des cloisons en quatre salles, dont chacune est de 10m.70 de longueur, sur 5m.45 de largeur, et 4m de hauteur. Chacune des deux salles centrales a une porte et deux fenêtres dans le mur à l'ouest, et trois fenêtres dans le mur à l'est. Les deux autres salles ont chacune une porte et une fenêtre à l'ouest et deux fenêtres à l'est. Leur sol est pavé avec tuiles de Marseille. A chaque angle de la bâtisse il y a une petite pièce séparée, dont celle au nord-est sert pour loger le chef-désinfecteur, celle au sud-est est la pharmacie du lazaret, et les deux autres sont des latrines. La salle à l'extrémité sud de cette bâtisse sert à loger le directeur-médecin du lazaret. Nous ne pouvons pas approuver ces dispositions; il est de toute nécessité de loger le personnel du lazaret ailleurs que dans les bâtisses occupées par les passagers en quarantaine; et nous vous proposons de loger le médecin-directeur et le chef-désinfecteur dans les logements dont nous parlerons dans le Chapitre VIII. En outre, la pharmacie devra être déplacée et logée ailleurs (voir le Chapitre VII). Les petites chambres aux angles de la bâtisse qui seront ainsi laissées libres, pourront être converties en logement du garçon du restaurateur et cuisine (voir le Chapitre IX).

Il est à regretter que cette bâtisse, quoique nouvellement construite, est très peu appropriée au climat et à l'objet pour lequel elle est destinée. Le manque de plafonds et de vérandahs rend la température dedans presqu'insupportable en été, et nous vous proposons de porter remède à ces défauts, en ajoutant de plafonds, bien plâtrés, à l'intérieur des 4 salles, et une vérandah de 3 mètres de largeur le long de chaque côté extérieurement.

En outre, les passagers de classe qui sont logés dans ce cordon se plaignent beaucoup, et non sans justification, lorsqu'ils se voient placés dans de vastes salles ou dortoirs exactement comme des pèlerins ou passagers de pont. Au moment de notre visite il n'y avait pas de quarantenaires au lazaret, mais voici ce que dit à ce propos le D^{r} Poumpouras, (qui était alors l'Inspecteur de Beyrouth):

„ Dans leur état actuel de vastes salles, ces pièces présentent autant de spacieux
„ dortoirs ou salles d'hôpitaux, où nos quarantenaires de classe ne sont nullement à leur aise, à cause du grand nombre de passagers qu'elles peuvent
„ recevoir. Cette considération fait que bien souvent nos quarantenaires refusent
„ d'y loger, préférant occuper quelque chambrette des anciennes bâtisses formant
„ les 1er, 2^{me} et 3^{me} campements; moins élégantes, il est vrai, mais par contre

„ plus commodes, surtout pour les personnes qui n'aiment pas habiter en com-
„ mun, ou qui voyagent avec leur famille, surtout avec leurs enfants en bas âge".

Et plus loin dans le même rapport il écrit ce qui suit :

„ En raison donc des inconvénients qu'offre cette nouvelle bâtisse, elle n'est utilisée
„ qu'en temps d'affluence de passagers, et seulement lorsque tous nos autres
„ pavillons sont occupés ". *(Rapport N° 100, daté le 4 Octobre, 1905).*

Bref, la nouvelle bâtisse du 4me cordon, construite avec une assez forte dépense, ne sert presqu'à rien, et n'est utilisée qu'au cas où tous les autres cordons sont déjà occupés. De cette façon l'objet du Conseil en la construisant n'est pas atteint. Le seul moyen de remédier à cet état de choses sera de diviser chacune des grandes salles en trois chambres, par moyen de cloisons. La dépense ne devra pas être très grande ; chaque salle a 10 mètres de longueur et 5 de largeur ; en les divisant en trois, on aura, en tout, 12 chambres, chacune ayant 5 mètres de longeur et 3m.30 de largeur ; ce qui permettra de loger deux personnes dans chaque chambre. Il existe actuellement trois fenêtres, ou une porte et deux fenêtres, dans chaque mur de ces salles ; il suffira donc de convertir quelques fenêtres en portes, afin de donner accès à chacune des nouvelles chambres.

Cordons V et VI. Ces deux cordons sont situés actuellement à l'est du terrain libre qui s'étend, comme nous avons dit plus haut, à droit de la porte d'entrée jusqu'au mur qui sépare la section des hôpitaux et le cimetière du reste du lazaret. Dans un de ces cordons il y a 4 baraques en bois, et dans l'autre il y en a 3 (voir la Carte N° II). Chaque baraque a les mêmes dimensions, soit 8m sur 8m. Elles sont construites en bois ; les parois ne sont composées que de minces planches, qui sont en assez mauvais état ; plusieurs en sont pourries, et les baraques, quoique plus ou moins habitables pendant l'été, doivent être presqu'inhabitables en hiver. Les toitures ont la forme d'une pyramide, soutenue par un grand poteau de bois au centre. Elles sont couvertes de tuiles de Marseille, dont plusieurs ont été enlevées par le vent. Quelques-unes de ces baraques se font voir dans la Photographie N° 13.

Ces deux cordons ont été entourés par des grillages, composés de minces lattes en bois blanc, d'une fragilité extrême ; on déclare que les pèlerins détruisent souvent ces barrières, et employent les lattes comme combustible en hiver.

Le reste de l'espace à l'ouest de ces cordons est libre de constructions, sauf la présence d'un grand puits et d'un réservoir dont nous parlerons dans le Chapitre V. Des tentes sont posées ici en cas de besoin.

Nous vous proposons de modifier cette partie du lazaret de la manière suivante :

En jetant un coup d'œil sur la Carte N° II, on peut voir que le mur qui sépare les hôpitaux et le cimetière du reste du lazaret a été construit dans une direction diagonale, au lieu d'être à l'angle droit avec le mur sud du lazaret. Le cimetière, d'ailleurs, est de beaucoup

trop grand pour les besoins du lazaret. Pour ces raisons nous proposons de démolir le mur de division, et de le reconstruire plus à l'est, et formant angle droit avec le mur d'enceinte. La position qu'elle occupera est indiquée sur la Carte N° III. Le cimetière aura ainsi une largeur de 45m de l'est à l'ouest. Nous proposons aussi de reconstruire le mur qui sépare les hôpitaux du cimetière 10 mètres au sud de son emplacement actuel, et parallèle avec le mur d'enceinte au sud du lazaret, laissant au cimetière une longueur de 45m du nord au sud. On gagnera de cette façon de bon terrain d'un côté pour les hôpitaux, et de l'autre côté pour les cordons. Nous parlerons des hôpitaux dans le Chapitre VII.

Les nouveaux cordons que nous proposons auront la disposition indiquée sur la Carte N° III. Il y en aura quatre. Chacun aura 50m de longueur de l'est à l'ouest, et 45m de largeur du nord au sud. Il y aura des routes de 5m de largeur entre les grillages des cordons et les murs au sud et à l'est ; et des routes de la même largeur entre les différents cordons mêmes. Chaque cordon sera entouré par un grillage du caractère précisé plus haut ; et des portes seront établies dans ces grillages aux endroits indiqués sur la Carte, de façon qu'on pourrait, le cas échéant, ou fermer toutes ces portes, formant ainsi 4 petits cordons, ou en ouvrir quelques-unes, et réunir 2, 3, ou même tous les quatre petits cordons en un grand, pour les arrivages d'un grand navire.

Dans chaque cordon nous proposons de construire deux longues maisons, de 50 mètres de longueur, sur 5m.50 de largeur dont chacune sera divisée dans 4 chambres, d'environ 12m de longueur sur 5m de largeur. De cette façon on pourra loger 30 pèlerins dans chaque chambre ; soit 120 dans chaque maison, 240 dans chaque nouveau cordon, et 960, ou presque mille, dans les quatre ensemble.

Au centre de chaque cordon nous proposons d'avoir une maisonnette de 4m sur 4m pour le bacal (épicier), et une maisonnette, de 6m sur 5m pour les gardes. Enfin à une extrémité de chacun de ces cordons il y aura une rampe de robinets de l'eau douce (voir le Chapitre V), et à l'autre extrémité un groupe de 5 latrines (voir le Chapitre VI).

Ces quatre nouveaux cordons porteront les noms des Cordons V, VI, VII et VIII.

A gauche, c'est-à-dire à l'ouest, de ces cordons, entre leur grillage et la route qui relie les deux portes du lazaret, il y aura un espace libre de 55m de largeur de l'ouest à l'est, s'étendant du mur au sud jusqu'aux grands magasins et le pavillon de désinfection au nord. Sur ce terrain, qui contient aussi le puits et le réservoir mentionnés plus haut, nous proposons de construire le logement pour le médecin, le commis et le chef-désinfecteur.

Cordon IX. Un 9^{me} cordon pourra être disposé au nord et à l'ouest de la route qui amène du débarcadère au pavillon de désinfection. Pour le présent nous proposons de ne pas construire des maisons ici ; le terrain sera entouré par un grillage. Ce cordon pourra

servir aux relativement rares occasions où il y a plus de 8 groupes au lazaret à la fois, et où il y a besoin d'avoir recours à des tentes.

Cordon X. Enfin un 10^{me} cordon du même caractère pourra être établi au côté ouest du mur qui sépare le terrain dont nous venons de parler du terrain occupé par les Cordons I et II. Entre le mur et les maisons de ces cordons il y a 36 mètres de distance; nous proposons de disposer des grillages de façon à laisser à l'ouest un espace de 10m de largeur le long des maisons, ensuite une route de 3m de largeur, et enfin un espace de 23 mètres de largeur entre le grillage et le mur. Ce cordon n'aura donc que 23 mètres de largeur, sur environ 60 mètres de longueur. Une série de tentes pourra être disposée ici, en cas de besoin.

Comme nous avons dit plus haut, les Cordons III et IV seront plus ou moins réservés pour les passagers de classe. Il résulte que les cordons pour passagers ordinaires et pèlerins seront réduits au nombre de huit, au lieu de dix. Il pourra y avoir des moments ou même ce nombre à peine suffira pour les besoins du lazaret. Mais heureusement ces moment seront rares.

Il devient possible maintenant de déterminer le nombre total de quarantenaires que le lazaret pourra abriter à la fois.

Cordon		pourra	loger		pèlerins	ou	passagers	du	pont
Cordon	I	pourra	loger	160	pèlerins	ou	passagers	du	pont
„	II	„	„	160	„	„	„	„	„
„	V	„	„	240	„	„	„	„	„
„	VI	„	„	240	„	„	„	„	„
„	VII	„	„	240	„	„	„	„	„
„	VIII	„	„	240	„	„	„	„	„
„	IX	„	„	80	„	„	„	„	„
„	X	„	„	80	„	„	„	„	„
	soit un total de.....			1.440					

Enfin les Cordons III et IV pourront loger un nombre de passagers de classe qui est moins facile à déterminer, mais qui en tout cas ne dépassera pas 60 pour tous les deux cordons. Il arrive assez souvent à Beyrouth, surtout pendant la saison des touristes, plusieurs centaines de passagers de bonne classe à la fois, et à plusieurs reprises la direction du lazaret s'est trouvée dans la plus grande difficulté de les loger, convenablement ou inconvenablement. A ces occasions il y a eu souvent des plaintes — et, nous devons l'avouer, des plaintes bien justifiées — de la part de ces passagers et quelquefois de leurs consuls, concernant les nombreuses incommodités de ce lazaret et l'impossibilité d'y loger

convenablement un tel nombre de passagers de classe. Nous croyons qu'à l'avenir il suffira de débarquer et loger au lazaret les passagers de cette espèce seulement dans les cas où leur nombre n'est pas supérieur au nombre que pourront loger convenablement les Cordons III et IV; et que les groupes plus nombreux devront rester à bord de leurs navires pendant la période de quarantaine. Il n'existe presqu'aucun risque que ces passagers portent avec eux les germes de la peste ou du choléra; et, en tout cas, il est tout aussi facile de les surveiller et de reconnaître les premières signes de la maladie à bord du navire que dans le lazaret.

Maison pour les bateliers en quarantaine. Comme nous avons remarqué dans le Chapitre II, il y a souvent un assez grand nombre de ces bateliers qui, ayant débarqué des pèlerins, devront, eux-mêmes, subir le même régime quarantenaire que ceux-ci. Il serait possible de les loger dans les cordons avec les pèlerins, mais il paraît que ces gens sont des intrigants, et très indisciplinés, et on le trouve préférable de les loger séparement, afin d'éviter des désordres et irrégularités dans les cordons. A présent ils sont logés dans une maisonnette située aux bords des falaises, au dessus de la baie du débarcadère. Cette maisonnette a 7m.90 de longueur, 4m de largeur, et 2m.80 de hautenr; elle est construite en bois, avec toiture en tuiles. Intérieurement une plateforme en bois a été construite, pour les deux tiers de sa longueur, élevée de 0m.50 au dessus de la terre. La maison est trop petite pour abriter tous les bateliers qui doivent quelquefois subir la quarantaine simultanément; elle était dans le plus grand désordre au moment de notre visite; et beaucoup de saletés et de décombres s'étaient accumulés au dessous de la plateforme ou plancher élevé que nous venons de décrire. Nous proposons de reconstruire, ou au moins d'agrandir, cette maison de façon à ce qu'elle puisse loger un maximum de 40 bateliers. Elle devra être composée de 4 chambres, dont chacune sera de 5m sur 4m, et pourra loger 10 bateliers. Nous avons mesuré sur place l'emplacement que devra occuper cette maison ainsi reconstruite ou agrandie. Le grillage qui l'entourera devra aussi entourer le groupe des latrines au bord des falaises, de la manière indiquée dans la Carte N° III.

Maisonnette „d'isolement". Aux bords des falaises à l'ouest du promontoire sur lequel sont situés le débarcadère et le grand magasin, a été construite une petite maisonnette carrée, qu'on appelle maison d'isolement ou pavillon isolateur. Le but de cette construction n'est pas apparent; car, s'il faut isoler quelqu'un au lazaret, ce serait assurément dans la section des hôpitaux, et non pas dans cette maison. Elle est construite en maçonnerie, avec toiture en tuiles; ses dimensions sont de 2.90 sur 2m.90; elle est en bon état; tout autour il y a une légère barrière, formant un enclos, où on a fait un petit jardin; au coin du jardin il y a un petit W. C. en bois. Cette maisonnette est presqu'inutile; on pourrait néanmoins la con-

server, et y loger quelque pèlerin ou passager „de distinction" d'un groupe devant être interné dans le Cordon IX.

Maison, dite „logement du personnel". Sur un promontoire à l'ouest du lazaret, il y a une ancienne construction de deux étages, qui faisait autrefois, dit-on, partie d'un monastère ou hermitage. Nous en parlerons dans ce chapitre, parce que, primo, malgré son nom elle ne sert pas à présent pour loger les membres du personnel du lazaret, et, secondo, parce que nous proposons de la démolir et de construire à sa place un logement pour des quarantenaires de distinction.

Cette maison, qui a 12m.10 de longueur sur 9m.65 de largeur extérieurement, est construite en maçonnerie; les murs sont très épais; au rez-de-chaussée il y a une salle, qui était, paraît-il, la chapelle du monastère; au 1er étage il y a 5 chambres, une cuisine et une latrine. La bâtisse entière est en très mauvais état; les murs sont gravement lézardés; et, malgré qu'on a construit des contre-forts en vue d'appuyer ces murs, la maison menace à s'écrouler. D'après le dire de plusieurs architectes qui l'ont examinée, il serait dangereux d'y loger quelqu'un; et il ne vaut pas la peine ni la dépense de la réparer. A présent elle sert seulement comme dépôts de lits, de matelas, et d'autres objets.

Nous vous proposons de démolir cette maison, et à sa place de construire une petite maison, qui pourrait servir à loger des personnages de distinction. Il arrive assez souvent que le lazaret s'est appelé à loger pendant quelques jours un consul-général ou gouverneur-général, par exemple, ou un personnage distingué venant de l'étranger; et il serait d'une vraie utilité d'avoir un logement convenable et approprié aux besoins d'un tel personnage et sa famille. Une maison de 4 ou 5 chambres suffirait, avec latrine, cuisine, et petite chambre de bain.



CHAPITRE V.

Le service d'eau.



Origine de l'eau et moyen de la distribuer au lazaret. Le puits et les réservoirs.

L'eau est fournie au lazaret de Beyrouth par la „ Beyrouth Waterworks Company ", par moyen d'une canalisation spéciale. Cette eau provient du Fleuve du Chien, situé à environ 10 kilomètres de distance à l'est de la ville, qui est aussi alimentée de la même eau. L'eau est bien filtrée, dans de grands bassins de filtrage, situés tout près du fleuve, et composés des couches usuelles de sable et de gravier.

A l'intérieur du lazaret l'eau est distribuée par moyen d'une canalisation, aboutissant dans chaque cordon à une rampe de robinets. Cette canalisation a été installée définitivement en 1904.

Par un arrangement entre la Municipalité et le „ Waterworks Company ", le lazaret reçoit gratuitement 15 tonnes d'eau par jour. Si cette quantité est dépassée, le lazaret doit payer à raison de 35 centimes par tonne pour les premières cent tonnes, et 25 centimes pour chaque tonne au dessus de ce chiffre. Le lazaret paye en outre P. 85 par an pour le compteur.

Auparavant le lazaret était alimenté d'eau par moyen du grand puits situé près des Cordons V et VI. Ce puits existe encore. Il a environ 3m de diamètre, et une profondeur totale de 16m. Au moment de notre visite la surface de l'eau était à 5m au dessous du niveau du sol; c'est-à-dire il y avait 11m d'eau. On déclare que cette eau est de bonne qualité, et que le débit est constant et presqu'illimité.

Les parois du puits sont en maçonnerie; et au dessus du puits a été construite une très jolie coupole, ou dome, également en maçonnerie, qui se fait voir dans la Photographie N° 13.

A une distance de 12 mètres à l'ouest du puits il y a un grand réservoir en maçonnerie et ciment armé, de 4m.70 dans chaque dimension. Il y a un autre réservoir, de 2m de diamètre et 0m.70 de profondeur, situé au nord du soi-disant „ logement du personnel " (ancien monastère).

Enfin, quant à la question de la fourniture d'eau à ce lazaret, nous n'avons qu'à approuver les dispositions actuelles. Les seules modifications à introduire seront celles nécessitées par les nouvelles dispositions aux cordons, V, VI, VII et VIII; à chacun desquels il faudra installer une rampe de robinets, aux endroits indiqués sur la Carte N° III.

CHAPITRE VI.

Les lieux d'aisance.

Dispositions actuelles dans chaque cordon. Modifications proposées. Nécessité de chasses d'eau et d'égouts, et de latrines à l'Européenne dans les Cordons III et IV, etc..

Les lieux d'aisance au lazaret de Beyrouth sont de différents types dans les différents cordons. Leur position est indiquée dans la Carte N° II.

Au Cordon I il y a un groupe de 4 latrines dans une maisonnette en maçonnerie, située aux bords des falaises. Les matières tombent directement des trous des lieux sur les rochers aux pieds des falaises ; et ce n'est qu'à l'aide d'une quantité de lait de chaux qu'on y jette souvent, qu'on arrive à rendre plus ou moins inoffensant un tel arrangement.

Au Cordon II, il y a exactement les mêmes dispositions.

Au Cordon III il y a un groupe de 5 lieux, disposés de la même manière.

Au Cordon IV, il y a deux lieux, un à chaque extrémité de la bâtisse. Tous les deux sont à la Turque. Puisque ce cordon est généralement occupé par des passagers de classe, nous proposons de remplacer un de ces lieux à la turque par un W. C. à l'Européenne, et d'installer à tous les deux des chasses d'eau et des égouts conduisant les matières à la mer.

Aux Cordons V et VI (cordons en baraques), il y a un groupe de trois lieux à chacun, disposés dans une maisonnette construite au sud du cordon, près du mur d'enceinte. Un 3^me^ groupe, en tous points pareil, est situé à l'ouest de ces cordons, et sert aux besoins des pèlerins installés sous les tentes. Tous ces lieux ont des tinettes mobiles, qui sont portées chaque jour aux falaises au nord des cordons, où elles sont vidées sur les rochers au pied des dites falaises. Les tinettes sont ainsi transportées par toute la longueur de ces cordons, soit une distance de plus de 100 mètres, avant d'être vidées.

Au nord de ces cordons, aux bords mêmes des falaises deux groupes des lieux ont été construits, avec 6 lieux à chacun. Ces lieux ont les mêmes dispositions que ceux des 1^er^ et 2^me^ cordons. Etant construits en dehors des cordons, ils ont servi jusqu'à présent seulement pour les pèlerins sous des tentes, qui ne sont pas internés dans des cordons. A l'avenir tous les quarantenaires devront être internés dans de vrais cordons entourés de grillages, et avec des lieux dans les cordons mêmes. Ces groupes de latrines deviendront donc inutiles pour les

quarantenaires. Ils pourront néanmoins être conservés, et le groupe à l'ouest pourra servir aux besoins des bateliers en quarantaine.

Enfin il y a deux groupes de latrines, en tous points pareils, à l'exception qu'ils n'ont que 4 lieux à chacun, sur chacun des deux terrains où nous proposons d'établir les Cordons IX et X. (Voir le Chapitre IV).

En vue de modifier et améliorer le système des latrines à ce lazaret, nous vous proposons de prendre les mesures suivantes :

Les groupes des lieux aux Cordons I, II, III, IX et X (voir le Chapitre IV), resteront dans leurs emplacements actuels. Mais à chacun de ces groupes nous proposons d'installer une chasse d'eau automatique, et, au dessous des trous, une auge conduisant les matières à des égouts, qui seront prolongés à la mer. La longueur de ces égouts ne sera que de quelques dizaines de mètres, dont les premiers dix mètres seront presque perpendiculaires. Les chasses d'eau seront nécessaires afin d'éviter que les matières s'accumulent dans l'égout à l'angle que l'égout présentera inévitablement au pied des falaises. Cet angle devra être, en outre, arrondi. En outre, le Cordon III étant destiné à abriter des passagers de classe, il est de toute nécessité d'installer dans trois des cinq latrines des sièges „à l'Européenne" au lieu des simples trous „à la Turque" qui y existent à présent. Nous avons parlé plus haut de la nécessité de remplacer une des latrines à la Turque au 4^{me} Cordon par une à l'Européenne.

Aux nouveaux cordons V, VI, VII et VIII, nous proposons d'installer à chacun un groupe de 5 lieux, aux endroits indiqués sur la Carte N^{o} III. Ces lieux devront aussi être pourvus de chasses d'eau automatiques, des auges au dessous des trous des latrines, et des égouts conduisant les matières jusqu'à la mer au nord. Ces cordons étant plus éloignés de la mer que les Cordons I, II et III, les égouts devront avoir une longueur plus considérable qu'à ceux-ci. Nous avons cru devoir proposer ces nouvelles dispositions parce que les dispositions actuelles ne se conforment pas aux exigences de l'hygiène la plus élémentaire. Les matières dans les conditions actuelles tombent, soit directement des trous des lieux, soit des tinettes portées aux bords des falaises, sur les rochers, où elles s'accumulent et infectent l'air ; et, comme nous avons déjà remarqué, c'est seulement en ayant soin de jeter constamment une grande quantité de lait de chaux qu'on arrive plus ou moins à diminuer les conditions très offensantes et dangereuses qui autrement résulteraient d'une telle disposition. La forte différence de niveau entre le terrain du lazaret et la mer indique d'une manière concluante qu'il serait impossible de trouver un meilleur moyen de disposer des matières que de les renvoyer à la mer. Les chasses d'eau automatiques seront nécessaires, parce que la petite quantité d'eau employée pour les ablutions ne suffirait pas d'assurer le nettoyage complet des égouts ; elles ont aussi l'avantage qu'elles ne sont pas à la disposition des pèlerins, et qu'elles assurent d'une manière automatique et certaine la propreté des lieux et des égouts.

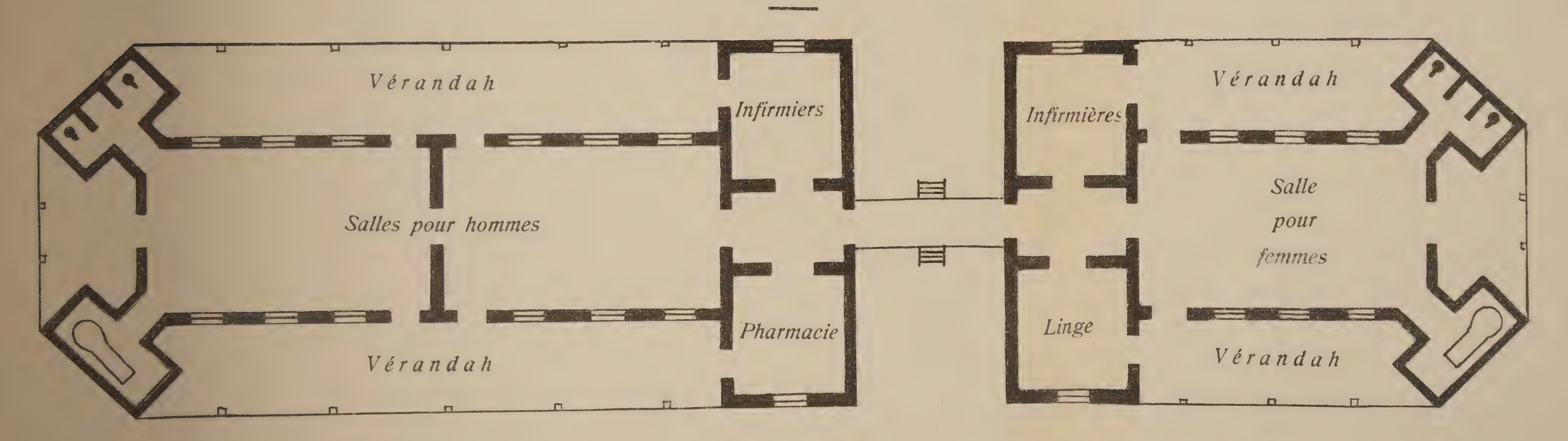
Enfin, les dispositions que nous proposons pour les lieux d'aisances aux hôpitaux, ponr les besoins du personnel, etc., sont indiquées dans les Chapitres VII, VIII et IX.

PLAN III.

Hôpital pour Maladies Ordinaires.

Plan proposé par la Commission

Echelle: 1/200



CHAPITRE VII.

Les Hôpitaux.

Hôpitaux pour maladies ordinaires et infectieuses; leur état actuel; nécessité de les remplacer par de nouveaux hôpitaux, avec laboratoire bactériologique et autres annexes.

Il existe deux hôpitaux dans le lazaret de Beyrouth, l'un pour les maladies ordinaires, l'autre pour les maladies infectieuses. Tous les deux sont situés sur le terrain au nord du cimetière et à l'est du reste du lazaret. Ils se sont séparés l'un de l'autre par une mince barrière en lattes.

Hôpital pour maladies ordinaires. Ce bâtiment est construit en bois; les planches des parois sont très minces, et à cause de l'action du soleil et des pluies, elles sont crevassées dans plusieurs endroits. Le plancher est en bois; la toiture est recouverte de tuiles, sans plafond au-dessous. Les fenêtres sont vitrées, avec volets en bois dehors. Il n'y a pas de vérandahs.

L'hôpital est divisé en trois salles, sans portes de communication. La salle centrale est de 13m sur 6m; celles aux extrémités sont de 9m.25 sur 6m. A chaque extrémité de la bâtisse il y a deux chambres, séparées par une vestibule de 4m sur 2m; les deux chambres ont chacune 4m de longueur sur 4m de largeur. Toutes les salles et chambres ont une hauteur de 2m.55. Les quatre chambres aux extrémités servent pour loger les infirmiers ou infirmières, ou comme dépôt, ou enfin comme salle de bain.

A quelque distance de l'hôpital il y a de petites constructions qui servent respectivement comme cuisine, comme „gacil-hané" (chambre de lavage des cadavres), et comme buanderie. Aux bords des falaises, au nord de l'hôpital, il y a un groupe de 3 latrines; il n'existe aucune latrine à l'hôpital même, et les malades doivent marcher une distance de 35 ou 40 mètres pour arriver aux lieux.

Cet hôpital est en assez mauvais état, et il est très peu approprié aux conditions du climat de Beyrouth. En été, l'absence de vérandahs et de plafonds rend l'intérieur excessivement chaud; et en hiver les minces parois et les nombreuses crevasses, produites par la contraction et la pourriture des planches des parois, permettent à la pluie et aux vents de

pénétrer aisément, ce qui rend les salles presqu'inhabitables et présente un sérieux danger pour les malades y internés. Il résulte qu'en hiver il est impossible d'employer cet hôpital, et les malades sont traités, soit dans les cordons mêmes, soit dans une des chambres du soi-disant logement du personnel (ancien monastère, voir plus haut).

Il sera nécessaire donc de remplacer cette baraque par un hôpital, bien construit en pierre. Le nouvel hôpital sera construit à l'endroit indiqué sur la Carte N° III ; le plan que nous proposons se trouve annexé (Plan N° III). La bâtisse sera composée de deux pavillons, l'un de deux salles pour les hommes, et l'autre d'une salle pour les femmes. Chacune des salles sera de 10m de longueur, sur 6m de largeur, et pourra loger 10 malades ; il y aura donc l'espace pour 30 malades en tout. A une extrémité de chaque pavillon seront disposées deux chambres, pour les différents besoins du service ; et à l'autre extrémité il y aura les latrines et bains. Chacun de ces derniers sera séparé des salles par un petit vestibule, avec une fenêtre de chaque côté, afin d'établir un courant d'air. Enfin, le long du côté sud de chaque pavillon il y aura une vérandah de 3m de largeur.

Au nord de cet hôpital, aux endroits indiqués sur la Carte N° III, nous proposons de construire une cuisine, et une maison de deux chambres pour le laboratoire bactériologique ; et au sud sera construite une petite chambre pour le lavage des cadavres *(gacil-hané)*.

Hôpital pour maladies infectieuses. Cet hôpital est composé d'une baraque en bois de la même espèce de construction que l'hôpital pour les maladies ordinaires, que nous venons de décrire. Il n'a qu'une seule salle, de 12m sur 7m.70 ; à une extrémité de la salle il y a deux chambres, chacune de 3m.60 sur 3m.75, séparées par un vestibule au milieu, qui a 3m.60 de longueur sur 1m.10 de largeur.

L'état de cette bâtisse est tout aussi mauvais que celui de l'hôpital pour maladies ordinaires ; elle est tout à fait inutilisable pendant l'hiver, et il est nécessaire de la remplacer par une nouvelle.

Le plan que nous proposons pour cet hôpital se trouve annexé (Plan N° IV). Il sera composé de deux petites salles de 6m sur 6m chacune ; avec vérandahs autour, et, comme annexes, deux chambres de service, des W. C.'s et bains, une cuisine et une buanderie.

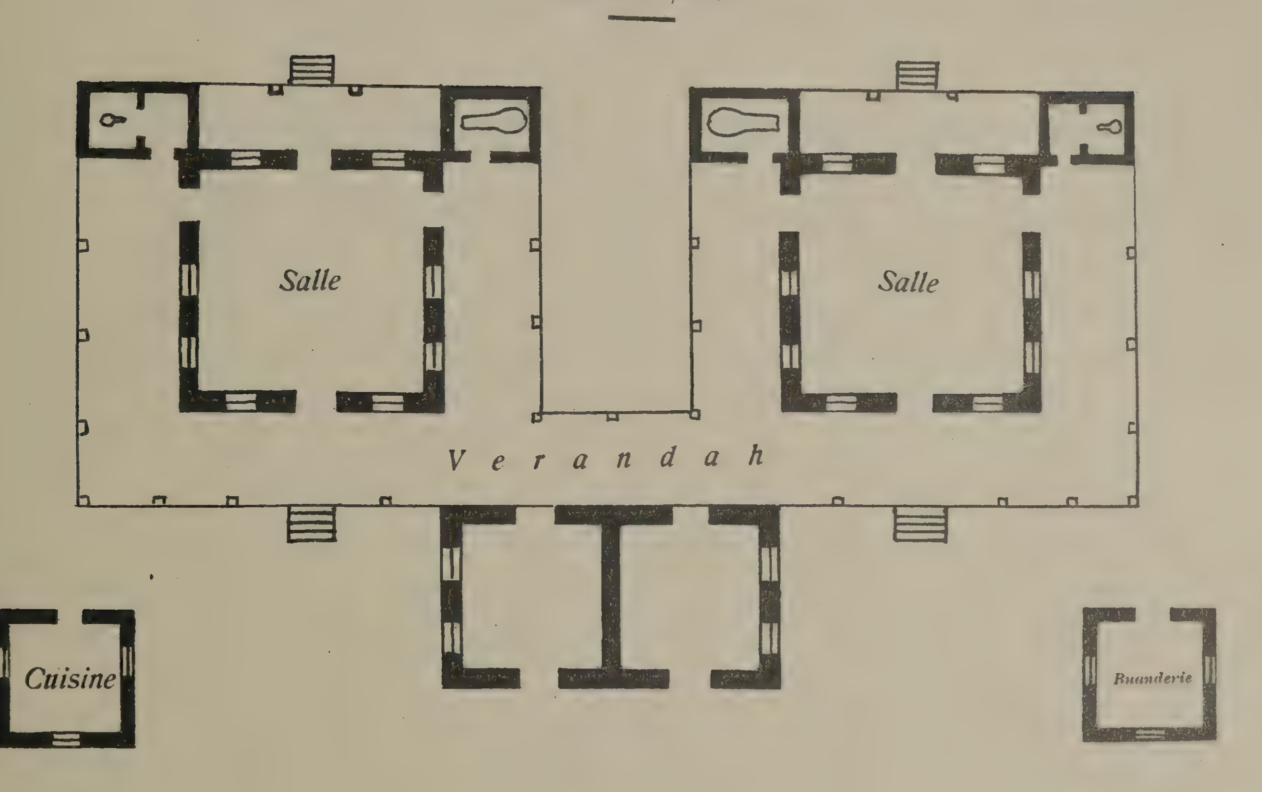


PLAN IV.

Hôpital pour maladies Infectieuses.

Plan proposé par la Commission

Echelle: 1/200



CHAPITRE VIII.

Le personnel du lazaret et moyens de le loger.

Liste des employés. Nécessité de les déplacer des chambres destinées exclusivement pour quarantenaires. Proposition de construire une maisnn pour certains fonctionnaires, et de disposer des chambres au sud des magasins, pour loger les autres employés.

Le personnel du lazaret de Beyrouth comprend les postes suivants : un médecin, à 3,000 P. ; deux commis, à 600 P. chacun ; un mécanicien, à 850 P. ; un chef-désinfecteur, à 1,200 P. ; 4 désinfecteurs, à 400 P. chacun ; 1 infirmier, à 400 P. ; 1 chef-garde, à 400 P. ; 1 lampiste, à 200 P. ; 1 chauffeur, à 300 P. ; · 1 concierge, à 200 P. ; une blanchisseuse, à 200 P. ; et 6 canotiers, à 200 P. chacun.

Au moment de notre visite à ce lazaret, ce personnel fut logé de la manière suivante : Le médecin habitait une des salles de la nouvelle bâtisse du Cordon IV. Le poste de 1[er] commis fut occupé par un requis sur place, qui n'habitait pas au lazaret. Le poste de 2nd commis fut vacant. Le mécanicien habitait dans une chambre près de la salle des étuves au pavillon de désinfection. Le chef-désinfecteur fut logé dans la petite chambre à l'angle nord-est de la bâtisse du Cordon IV. Les désinfecteurs, gardes, lampiste, etc, habitaient quelques chambres de la bâtisse du Cordon III. La blanchisseuse occupait deux des chambres annexées aux grands magasins. Le concierge fut logé dans la chambre au-dessus de la grande porte d'entrée. Enfin les soldats faisant la garde du lazaret étaient logés dans les deux séries de chambres à droit et à gauche de la même porte, dont nous parlions dans le Chapitre IV.

Nous ne pouvons pas approuver plusieurs de ces dispositions. En effet, la plupart des employés et fonctionnaires du lazaret sont logés dans des salles ou chambres faisant partie des bâtisses qui devront être exclusivement réservées aux quarantenaires. Un tel arrangement est inadmissible de tous les points de vue. Pour cette raison nous proposons de prendre les dispositions suivantes ;

1. **Logement pour médecin, commis et chef-désinfecteur.** D'après l'opinion du directeur du lazaret, le D[r] Poumpouras,—une opinion que nous partageons—il n'y a pas besoin d'avoir deux commis au lazaret de Beyrouth. Par contre, il serait utile d'avoir à l'office de

Beyrouth un 2nd kiatib. Nous vous proposons donc de supprimer le poste de 2nd commis au lazaret, et de créer le poste de 2nd kiatib à l'office.* Il suffira donc au lazaret de pourvoir un logement pour un seul commis ; et nous proposons de le loger dans la même maison que le médecin.

Le meilleur emplacement pour cette maison sera à droit de la route qui relie les deux portes (intérieure et extérieure) du lazaret. Cet emplacement est indiqué sur la Carte N° III. La maison sera composée d'un rez-de-chaussée et d'un étage, dont chacun aura deux chambres et un vestibule. Le commis et le chef-désinfecteur seront logés en bas, et le médecin en haut. Il y aura une vérandah au côté sud de la maison ; et annexées à celle-ci il doit y avoir une cuisine, deux latrines à l'Européenne, et une petite chambre pour le bain.

2. Le mécanicien continuera à habiter la chambre située près de la salle des étuves, dans le pavillon de désinfection.

3. Quant au reste du personnel, nous vous proposons de le loger dans une série de chambres, qui sera disposée dans la partie sud du grand magasin auprès du pavillon de désinfection. La disposition de ces chambres est indiquée sur le Plan N° II. A l'angle sud-ouest de la bâtisse il existe déjà quatre chambres, dont les deux à l'ouest serviront pour loger le chef-garde, qui pourra ainsi surveiller facilement la porte intérieure du lazaret et les cordons y avoisinants. Les 2 chambres à l'est serviront comme lampisterie et logement du lampiste ; ensuite, et toujours à l'est, il y aura une chambre pour la blanchisseuse, l'accès à laquelle sera par moyen d'une porte dans le mur entre cette chambre et la buanderie au nord (voir Chapitre III). Enfin, il restera 6 chambres, dont chacune aura 5 mètres de longueur et presque 3m.50 de largeur, ce qui permettra de loger deux employés subalternes dans chaque chambre. Les 4 désinfecteurs et les 6 canotiers donc pourront être logés dans 5 de ces chambres, et la sixième chambre pourra servir comme cuisine.

Pour les besoins de ce personnel il sera nécessaire d'avoir deux latrines, et nous proposons de les construire à côté des deux latrines annexées aux bains-douches des hommes. Il n'y aura aucune communication entre ces deux latrines et les deux autres que nous proposons d'installer pour le personnel, parce que l'accès aux premières sera de l'intérieur de la salle des douches, tandis que l'accès aux dernières sera de l'extérieur.

La disposition de ces chambres et latrines est clairement indiquée sur le Plan N° II, inséré au Chapitre III.



* En modifiant ainsi le personnel, il doit être bien entendu que le 2nd kiatib et le 2nd commis de l'office seront tenus à aider le commis du lazaret lorsque, dans l'opinion du Directeur, les besoins du service l'exigent.

CHAPITRE IX.

Constructions diverses.

Magasins du lazaret. Constructions auprès de la porte d'entrée: (a) chambres pour soldats et concierge; (b) parloir, etc.; (c) restaurant et dépôt du bacal. Nécessité d'installer un bacal ou garçon du restaurateur, avec cuisine, dans chaque cordon.

Magasins du lazaret. Nous avons parlé dans le Chapitre III des grands magasins attenant au pavillon de désinfection, et des modifications que nous proposons d'y apporter. D'après les nouvelles dispositions (voir le Plan N° II), une partie de ces magasins sera incorporée dans le pavillon de désinfection proprement dit; une autre partie sera convertie en chambres pour loger le personnel et la buanderie; et, enfin, il restera une grande salle de 15 mètres de longueur et 4 mètres de largeur, qui continuera à servir comme magasin ou dépôt.

Un autre grand magasin, très ancien, se trouve au nord du débarcadère du lazaret. Il est construit en maçonnerie, avec toiture en tuiles. Il servait auparavant pour déposer les marchandises débarquées au lazaret. Il a 19 mètres de longueur, sur 12m.75 de largeur. Cette bâtisse est en très mauvais état; les murs sont très délabrés, plusieurs des poutres qui soutiennent les tuiles de la toiture sont pourries, et la bâtisse menace à s'écrouler complètement. On n'y loge rien à présent, si ce n'est quelques objets appartenant aux désinfecteurs, et quelques désinfectants. Les tuiles de la toiture, qui ont été renouvelées récemment, sont de bonnes tuiles de Marseille. Elles devront être conservées et employées pour les nouvelles maisons à construire ailleurs. Le magasin même devra être démoli, puisque la dépense nécessaire pour sa réparation (ou plutôt pour sa complète reconstruction) ne serait pas, à notre avis, justifiée. Le seul matériel qui pourrait être utilisé ailleurs serait quelques pierres des murs et les tuiles de la toiture.

Constructions auprès de la porte d'entrée du lazaret. En dehors du mur d'enceinte, à droit et à gauche de la porte d'entrée, il y a deux séries de chambres, construites en maçonnerie, qui servent à loger les soldats faisant la garde au lazaret. Au dessus de la porte même il y a une chambre, qui est occupée par le concierge. Enfin, à l'intérieur du mur il y a, à droit, un groupe de constructions servant comme entrepôts des bacals et restaurant pour les

quarantenaires, et, à gauche, un autre groupe, composé du soi-disant „parloir“, d'une chambre de désinfection des valises postales, et d'une cuisine.

Nous avons à faire, à propos de ces constructions, les observations suivantes :

(a). Chambres pour les soldats faisant la garde. Il y en a sept à droit, et six à gauche, de la porte d'entrée ; et une 14^{me}, occupée par le concierge, au dessus de la porte. Les 13 chambres sont adossées au mur d'enceinte ; leurs murs sont en maçonnerie ; les pierres dont ils sont construits et le mortier de chaux grasse sont tous les deux, paraît-il, de mauvaise qualité, et les murs tendent a tomber en ruines. Dans une des chambres à droit les murs se sont, en effet, complètement écroulés. Les toitures sont en vieilles tuiles du pays ; plusieurs des poutres en bois qui soutiennent ces tuiles sont pourries à leurs extrémités ; quelques-unes de ces poutres ont été renouvelées. Quelques-unes de ces chambres n'ont pas de fenêtres.

Bref, ces chambres sont presqu'inhabitables dans leur état actuel, et il sera nécessaire de les démolir. Nous proposons de les remplacer par des chambres disposées de la manière indiquée dans la Carte N° III. A droit de l'entrée il y aura deux chambres pour l'officier, et deux grandes salles, pouvant contenir 10 hommes chacune ; à gauche de la porte il y aura une troisième salle pareille, et deux autres pièces, dont une servira comme cuisine, et l'autre comme buanderie. Les deux latrines pour les soldats sont situées à l'extrémité ouest du mur d'enceinte, aux bords des falaises. Il sera nécessaire d'y installer des chasses d'eau et un égout comme aux autres latrines du lazaret.

Enfin, il faudra réparer, ou presque reconstruire la chambre au dessus de la porte, qui continuera à loger le concierge du lazaret.

(b). Parloir, etc. A l'intérieur du mur d'enceinte, à gauche de la porte d'entrée, il y a un vieux hangar en bois, dans un état pitoyable de vetusté, qui porte le nom de „parloir du lazaret“. Il y a ici cinq guichets et de doubles barrières, disposées, paraît-il, avec l'intention d'y permettre les quarantenaires de parler avec leurs amis, visiteurs au lazaret. L'état de cet hangar est tellement mauvais que le seul remède possible sera de le démolir.

Quant à la question de la reconstruction de ce parloir, votre Commission estime que la permission de communiquer directement avec quelqu'un venant du dehors doit être accordée aux quarantenaires très rarement et seulement dans des conditious exceptionnelles. Il pourra néanmoins arriver que quelquefois les passagers en quarantaine ont réellement besoin de parler avec quelqu'un — leur consul, par exemple, — et qu'en installant un petit parloir où des courtes entrevues seraient permises avec les précautions nécessaires, on pourrait, peut-être, diminuer dans un certain degré la contrebande sanitaire. Il suffira, donc, de construire une petite maisonnette, à gauche de la porte d'entrée, divisée

en deux par une double barrière, et séparée du reste du lazaret par un grillage disposé de la manière indiquée sur la Carte N° III. Le quarantenaire entrerait dans cette maison par la porte au nord, et le visiteur par la porte à l'est.

(c). Restaurant, entrepôts du bacal, cuisine, etc. A droit de la porte d'entrée, et toujours à l'intérieur du lazaret, il y a un second groupe de constructions en bois, composé d'une maison ou hangar, et de quelques chambres, le tout servant comme dépôt du bacal et restaurant des quarantenaires. Dans la maison il y a un grillage où les quarantenaires achètent des vivres, etc., et à côté, sous une toiture en tuiles, il y a une espèce de restaurant, où on les permet de manger.

Nous devons condamner entièrement un tel arrangement; et il est indispensable qu'à l'avenir les personnes en quarantaine ne soient pas permises de quitter leurs cordons pour aucune raison (sauf, comme nous avons dit plus haut, dans des conditions tout à fait exceptionnelles, et un à la fois). En les permettant de sortir de leurs cordons, de venir au dépôt du bacal, et de manger dans un restaurant commun, le principe fondamental du parfait isolement des différents groupes l'un de l'autre est enfreint. Pour cette raison nous avons proposé d'avoir dans chacun des nouveaux cordons (c'est-à-dire les Cordons V, VI, VII et VIII) un petit local spécial pour le bacal. Pour la même raison il faudra établir à chacun des 1^er^ et 2^me^ cordons une cuisine et un logement pour l'employé du restaurateur, de la manière dont nous avons parlé dans le Chapitre IV. En général, une seule chambre de 4m sur 3m avec une petite cuisine à côté suffira pour tous les besoins. Les personnes employées par le restaurateur devront subir la même quarantaine que les passagers dans leurs cordons respectifs.

Quant aux passagers de classe, dans les Cordons III et IV, il sera nécessaire aussi d'installer l'employé du restaurateur dans chacun de ces cordons. Au Cordon III nous proposons de convertir deux des chambres à l'extrémité est de la bâtisse (qui seront laissées libres par le déplacement de quelques membres du personnel, voir le Chapitre VIII) dans une cuisine et logement de l'employé du restaurateur. Au Cordon IV, les deux annexes, aux angles nord-est et sud-est respectivement de la bâtisse, qui logent actuellement le chef-désinfecteur et la pharmacie, devront être aussi converties en cuisine et logement du garçon du restaurateur.

Enfin, sur les relativement rares occasions où les Cordons IX et X sont occupés, les bacals devront être installés, comme les quarantenaires, sous des tentes, au moins pour le présent.



CHAPITRE X.

Récapitulation et conclusions.



Liste des propositions faites par la Commission. Considérations sur la méthode à suivre en exécutant le projet, et sur les différents degrés d'urgence des travaux proposés.

Ayant complété l'étude du lazaret de Beyrouth, il ne nous reste qu'à récapituler les conclusions que nous avons pu en tirer et les propositions que nous avons l'honneur à faire pour l'amélioration de cette institution, et de faire quelques observations sur la méthode à suivre en exécutant le projet.

Dans le premier Chapitre nous avons étudié la question du transfert du lazaret ailleurs ; et nous avons dû tirer la conclusion que „le lazaret de Beyrouth devra forcément rester, au moins pour le présent et probablement pour une longue période d'années, dans son emplacement actuel, les difficultés que comporterait son transfert ailleurs étant presqu'insurmontables. Il devient donc de toute nécessité d'assurer son isolement de la manière la plus parfaite possible, d'utiliser le terrain en question au plus grand avantage, et d'améliorer les bâtisses existantes et ajouter, où il y a besoin, de nouvelles, afin de compléter et perfectionner un lazaret qui est un des plus importants de l'Empire ".

Nous croyons, en effet, que si toutes les mesures que nous proposons dans ce rapport, ayant pour but d'assurer l'isolement du lazaret, sont exécutées soigneusement, le lazaret pourra sans risque être laissé dans son emplacement actuel ; mais que, vu la proximité de quelques bâtisses des murs du lazaret et l'extension de la ville de Beyrouth, il serait désirable que le Gouvernement fasse les démarches nécessaires pour l'expropriation du terrain à l'est et au sud du lazaret.

Les principales propositions que nous avons faites pour son perfectionnement sont les suivantes :

1. Construire un brise-lames à l'endroit indiqué sur la Carte N° III, et de la manière décrite dans le Chapitre II.

2. Prolonger le débarcadère de 12 ou 15 mètres, afin que son extrémité arrive à une profondeur d'eau d'un mètre à marée basse.

3. Faire une série de modifications (précisées dans les Chapitres III et VIII) au groupe

de bâtisses qui comprennent le pavillon de désinfection et les magasins. Une vérandah sera disposée à l'extérieur de la porte d'entrée ; et intérieurement des cloisons seront disposées de façon à former une salle de triage des effets, une chambre pour la désinfection chimique, des chambres de déshabillement et d'habillement et des salles de bains-douches pour hommes et femmes respectivement, et un cabinet pour l'examen médical. Enfin une partie des magasins sera incorporée dans le pavillon de désinfection proprement dit, une autre partie sera divisée en chambres pour loger les employés, et le reste servira comme dépôt ou magasin et buanderie. (Voir le Plan N° II).

4. Consolider et réparer le mur d'enceinte du lazaret, et poser le long de son sommet deux ou trois rangées de fil-de-fer barbelé.

5. Entourer tous les cordons d'un grillage, du caractère précisé dans le Chapitre I.

6. Disposer, de la manière indiquée dans le Chapitre IV, dix cordons en tout, dont deux (les N^{os} III et IV) devront loger les passagers de classe. Installer les cordons V, VI, VII et VIII, pour pèlerins, de la manière décrite dans le Chapitre IV. Pour le présent les quarantenaires aux Cordons IX et X, qui seront rarement occupés, devront être logés sous des tentes.

7. Consolider et réparer les bâtisses aux Cordons I et II ; agrandir leurs portes et fenêtres, et continuer les cloisons intérieures jusqu'aux plafonds.

8. Modifier les bâtisses des Cordons III et IV de façon à les rendre plus appropriées aux besoins des passagers de classe. Les quatre salles dans la bâtisse du Cordon IV devront être subdivisées par des cloisons en 12 chambres (voir Chapitre IV).

9. Construire une nouvelle maison pour les bateliers en quarantaine, sur le même emplacement que la maison délabrée existante.

10. Démolir la maison dite „logement du personnel" (ancienne chapelle du monastère), et construire sur (ou presque sur) le même emplacement une maison pour passagers de vraie distinction, tel qu'un gouverneur-général, un consul-général, ou quelque voyageur distingué.

11. Installer des chasses d'eau et des égouts aux latrines de tous les cordons. Construire de nouvelles latrines pour les Cordons V, VI, VII et VIII. Introduire des latrines à l'européenne dans les Cordons III et IV, pour les passagers de classe.

12. Reconstruire les murs de division entre le cimetière, les hôpitaux et le reste du lazaret, aux endroits indiqués sur la Carte N° III, de façon à diminuer la grandeur du cimetière, et agrandir les terrains occupés par les hôpitaux et cordons.

13. Construire un hôpital pour les maladies ordinaires sur l'emplacement indiqué sur la Carte N° III. Le plan que nous proposons pour cet hôpital est annexé au Chapitre VII (voir Plan N° III). Comme annexes à cet hôpital il y aura une cuisine, un laboratoire bactériologique, une buanderie et un *gacil-hané* (chambre pour le lavage des cadavres).

14. Construire un hôpital pour maladies infectieuses au sud de l'hôpital susmentionné

(voir le Plan N° IV). Chacun de ces hôpitaux sera entouré des grillages de la manière indiquée dans la Carte N° III.

15. Déplacer ceux des employés qui sont actuellement logés dans des chambres ou salles destinées à abriter seulement les quarantenaires. Construire une maisonnette où seront logés le médecin, le commis et le chef-désinfecteur, à l'endroit indiqué sur la Carte N° III. Le reste du personnel sera logé dans des chambres à être disposées dans la partie sud du grand magasin, ou ailleurs (voir le Chapitre VIII).

16. Supprimer le poste de 2nd commis au lazaret, et créer le poste de 2nd kiatib à l'office de Beyrouth.

17. Démolir le magasin délabré, au nord du débarcadère.

18. Reconstruire les chambres pour les soldats faisant la garde du lazaret et pour le concierge, de la manière indiquée dans le Chapitre IX.

19. Démolir les constructions délabrées à droit et à gauche de la porte d'entrée au lazaret (à l'intérieur du mur d'enceinte); et construire une maisonnette, composée d'une chambre divisée en deux par un double grillage, qui servira comme parloir.

20. Installer un bacal, ou garçon du restaurateur, dans chaque cordon, de la façon indiquée dans le Chapitre IX.

Enfin, il est fort désirable que le lazaret soit éclairé par le gaz. Les usines de gaz de la ville de Beyrouth se trouvent à côté du lazaret, et il résulte que la dépense pour l'installation de l'éclairage au gaz dans celui-ci serait minime.

Il est évident que l'exécution de toutes ces propositions comporterait une sérieuse dépense. En préparant ses Rapports sur les lazarets de Camaran et d'Abou-Saad-Wasta, la Commission était à même d'établir, plus ou moins approximativement, les sommes nécessaires pour l'exécution des travaux qu'elle avait à recommander pour ces lazarets, parce que lors de leurs visites à chacun de ces établissements elle était accompagnée d'un architecte, compétent à lui fournir des devis plus ou moins définitifs. A Beyrouth, au contraire, la Commission n'était pas ainsi accompagnée, et c'etait seulement à l'occasion de deux ou trois visites faites au lazaret par un membre de la Commission, que l'opinion technique d'un architecte était à leur disposition. Les services de M. Lyppos, l'architecte en question, ont été d'une vraie utilité, en nous aidant de mesurer le terrain autour du lazaret, les bâtisses de celui-ci et le terrain qu'elles occupent. C'est sur ces mesurages qu'ont été basés les cartes et plans dont ce Rapport est illustré. En outre, il a examiné les bâtisses existantes et il partageait complètement les opinions de la Commission, exprimées dans les Chapitres précédents, relatives à toutes ces constructions.

(Entre parenthèses, nous devons dire que nous avons voulu conserver autant que possible les bâtisses existantes; et si nous paraissons avoir recommandé la démolition de plu-

sieurs de celles-ci, c'est seulement parce que leur état de vétusté et délabrement ne permet d'aucune mesure moins radicale).

Il nous est impossible donc d'annexer à ce Rapport des devis, même approximatifs, pour les travaux que nous recommandons ; et il sera nécessaire, une fois l'exécution des travaux projetés adoptés en principe, d'obtenir des devis exacts d'un architecte compétent.

La liste des propositions énumérées plus haut comprend des travaux de différents degrés d'urgence. Nous espérons que peu à peu on arrivera à les exécuter toutes ; mais, en attendant, il sera utile d'indiquer quelles sont les mesures qui nous paraissent les plus urgemment nécessaires, et qui devront, à notre avis, être exécutées sans retard.

Les travaux les plus importants sont ceux ayant trait à l'isolement du lazaret ; et nous vous proposons de donner suite immédiatement aux propositions qui portent les numéros 4 et 5 ; c'est-à-dire, de consolider et réparer le mur d'enceinte du lazaret, d'y ajouter à son sommet deux ou trois rangées de fil de fer barbelé, et d'entourer tous les cordons d'un grillage du caractère précisé dans le Chapitre I. L'installation de ces grillages aura le double avantage qu'il assurera le complet isolement des quarantenaires, et en même temps il déterminera d'une manière définitive le futur plan du lazaret — surtout en ce qui concerne la position des nouveaux cordons V, VI, VII et VIII. Pour les mêmes raisons nous proposons d'exécuter immédiatement la proposition N° 12, c'est-à-dire de reconstruire les murs qui séparent le cimetière et les hôpitaux du reste du lazaret. Ces murs ont, en tout cas, besoin d'être réparés et presque reconstruits, même s'ils devraient rester dans leur position actuelle ; le dépense ne sera pas augmentée de beaucoup en les reconstruisant ailleurs. La position exacte de ces murs, ainsi que des grillages autour des cordons, est indiquée sur la Carte N° III, et il est de toute nécessité qu'ils soient construits exactement d'après ce plan.

Le plan du lazaret étant ainsi défini, il sera facile à exécuter les autres propositions au fur et à mesure que le Conseil décide leur exécution.

Ensuite, les propositions N^os^ 19 et 20 sont presqu'aussi importantes que celles que nous venons de mentionner ; et il faudra immédiatement démolir les constructions délabrées à droit et à gauche de la porte d'entrée, à l'intérieur du mur d'enceinte, abandonner le système d'un dépôt général du bacal avec restaurant commun pour les quarantenaires et établir un local pour le bacal ou garçon du restaurateur, avec cuisine, dans chaque cordon. Cette mesure tombe aussi dans la catégorie des mesures ayant pour but le parfait isolement des quarantenaires.

Parmi le reste de nos propositions il y a un grand nombre qui, quoique moins urgentes que celles que nous venons de mentionner, sont néanmoins presqu'indispensables pour la bonne marche de ce lazaret. Elles présentent presque toutes le même degré d'urgence ; mais, s'il faut choisir de parmi elles celles qui devront être exécutées avant les autres, nous devons choisir les propositions N^os^ 3 et 15. En effet, il est nécessaire de déplacer sans retard les employés qui sont logés dans des chambres ou salles qui devront

être exclusivement réservées aux quarantenaires. Cette mesure comportant la séparation des employés des personnes en quarantaine pourrait être aussi considérée comme une mesure d'isolement et partant d'une importance capitale. Afin de les loger ailleurs il faudra construire une maison pour le médecin, commis et chef-désinfecteur, et disposer des chambres pour le reste du personnel dans la partie sud des magasins. Pour les détails de ces propositions nous vous référons au Chapitre VIII. L'installation des bains-douches au pavillon de désinfection a été déjà décidée, et les modifications au groupe de bâtisses qui comprend ce pavillon et les magasins — modifications nécessitées d'un côté par l'installation des bains-douches et de l'autre côté par la construction des chambres pour les employés à la partie sud des magasins — devront former un ensemble de travaux à être exécutés à une seule fois. Un crédit de LT. 1,300 a été déjà demandé à la Commission Mixte pour les modifications du pavillon de désinfection; cette somme ne devra être de beaucoup majorée pour l'ensemble de travaux dont nous venons de parler.

Presque sur le même plan d'urgence viennent les proposition N^{os} 12 et 14, pour la construction des hôpitaux, pour maladies ordinaires et infectieuses respectivement. En effet, les hôpitaux existants sont inhabitables, et partant inutilisées, pendant l'hiver, et même en été présentent des défauts capitaux. Les sommes de LT. 660 et LT. 140 ont été demandées de la Commission Mixte pour ces deux hôpitaux. Nous devons déclarer que ces sommes seront nécessairement de beaucoup dépassées si on veut construire de vrais hôpitaux et non pas de simples baraques, aussi inhabitables et inutilisables que celles existantes.

Les propositions N^{os} 1 et 2, pour la construction d'un brise-lames et le prolongement du débarcadère, quoique n'ayant pas une importance strictement sanitaire, sont néanmoins d'une vraie nécessité, afin de diminuer le danger et les difficultés que présente souvent le débarquement des quarantenaires au lazaret.

Enfin, les propositions N^{o} 6 (installation des Cordons V, VI, VII et VIII, pour les pèlerins), N^{o} 7 (réparation et modifications aux bâtisses des Cordons I et III), N^{o} 8 (modifications aux bâtisses des Cordons III et IV), N^{o} 9 (construction d'une maison pour bateliers en quarantaine), N^{o} 11 (installation des chasses d'eau et égouts aux latrines existantes, construction des latrines pour les nouveaux cordons pour pèlerins, et introduction des latrines à l'Européenne aux Cordons III et IV), et N^{o} 18 (reconstruction des chambres pour les soldats et concierge auprès de la porte d'entrée au lazaret) ont une vraie importance, et sont même d'une vraie nécessité, pour le perfectionnement de ce lazaret.

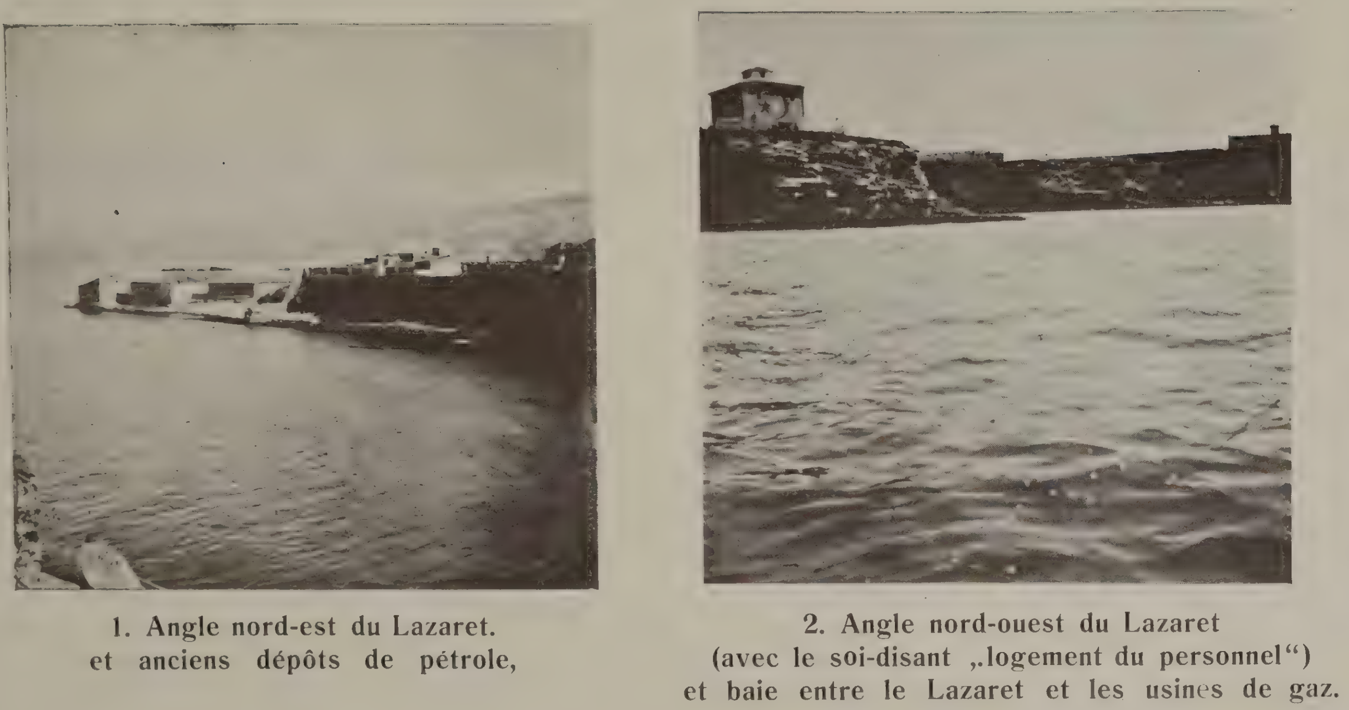
Enfin, il ne reste que les propositions N^{os} 10 (démolition de la maison délabrée dite „logement du personnel", et construction à sa place d'un logement pour des passagers de vraie distinction) et N^{o} 17 (démolition du magasin à côté du débarcadère); dont toutes les deux sont nécessaires pour la complétion du lazaret de Beyrouth.



(Signé) **Les membres de la Commission:**
Ahmed Raghib.
Dr Balilis.
F. G. Clemow, M. D., *Rapporteur.*

PHOTOGRAPHIES



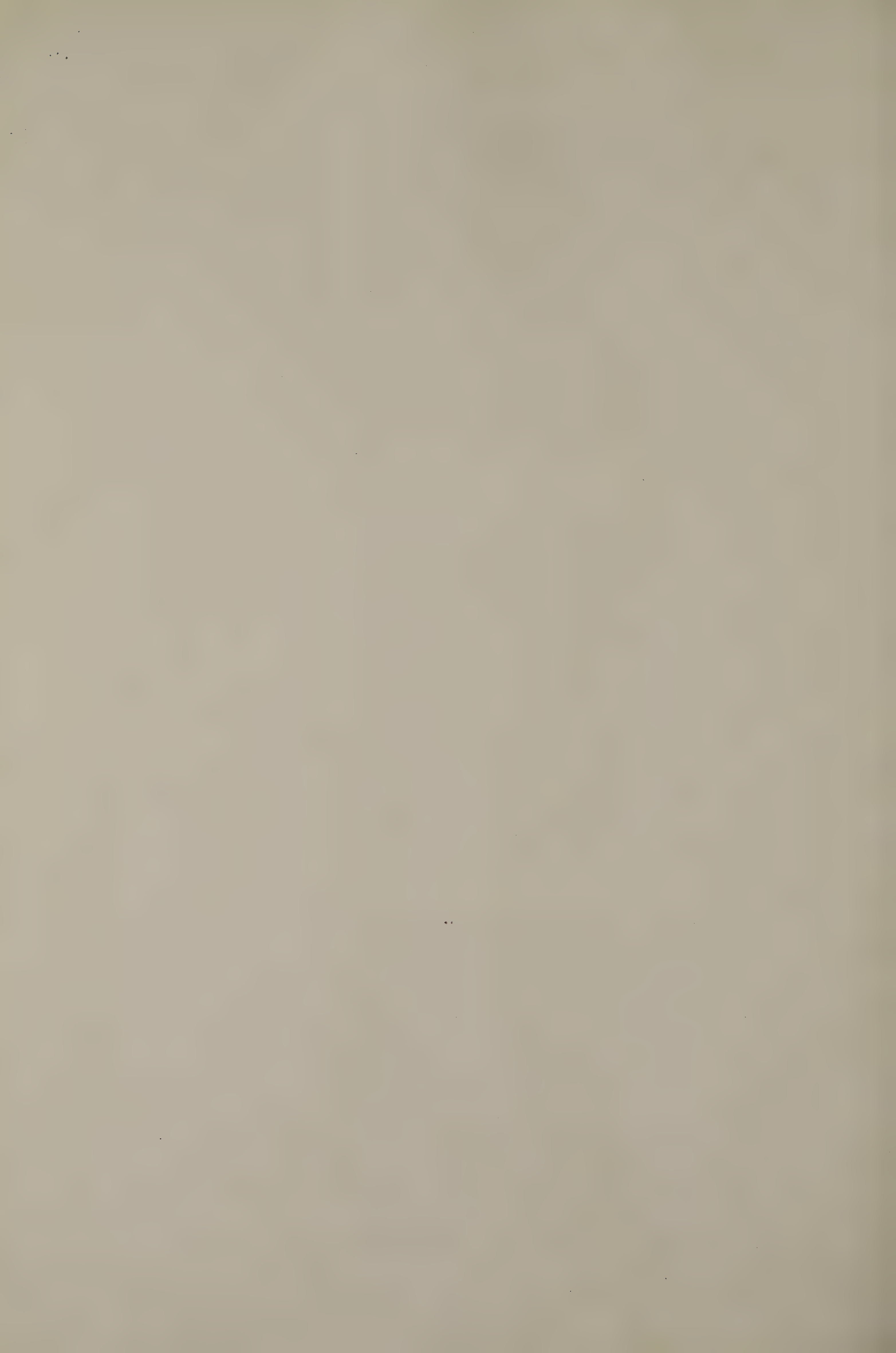


1. Angle nord-est du Lazaret.
et anciens dépôts de pétrole,

2. Angle nord-ouest du Lazaret
(avec le soi-disant „logement du personnel“)
et baie entre le Lazaret et les usines de gaz.



3. Débarcadère, ancien magasin,
et „pavillon d'isolement“.





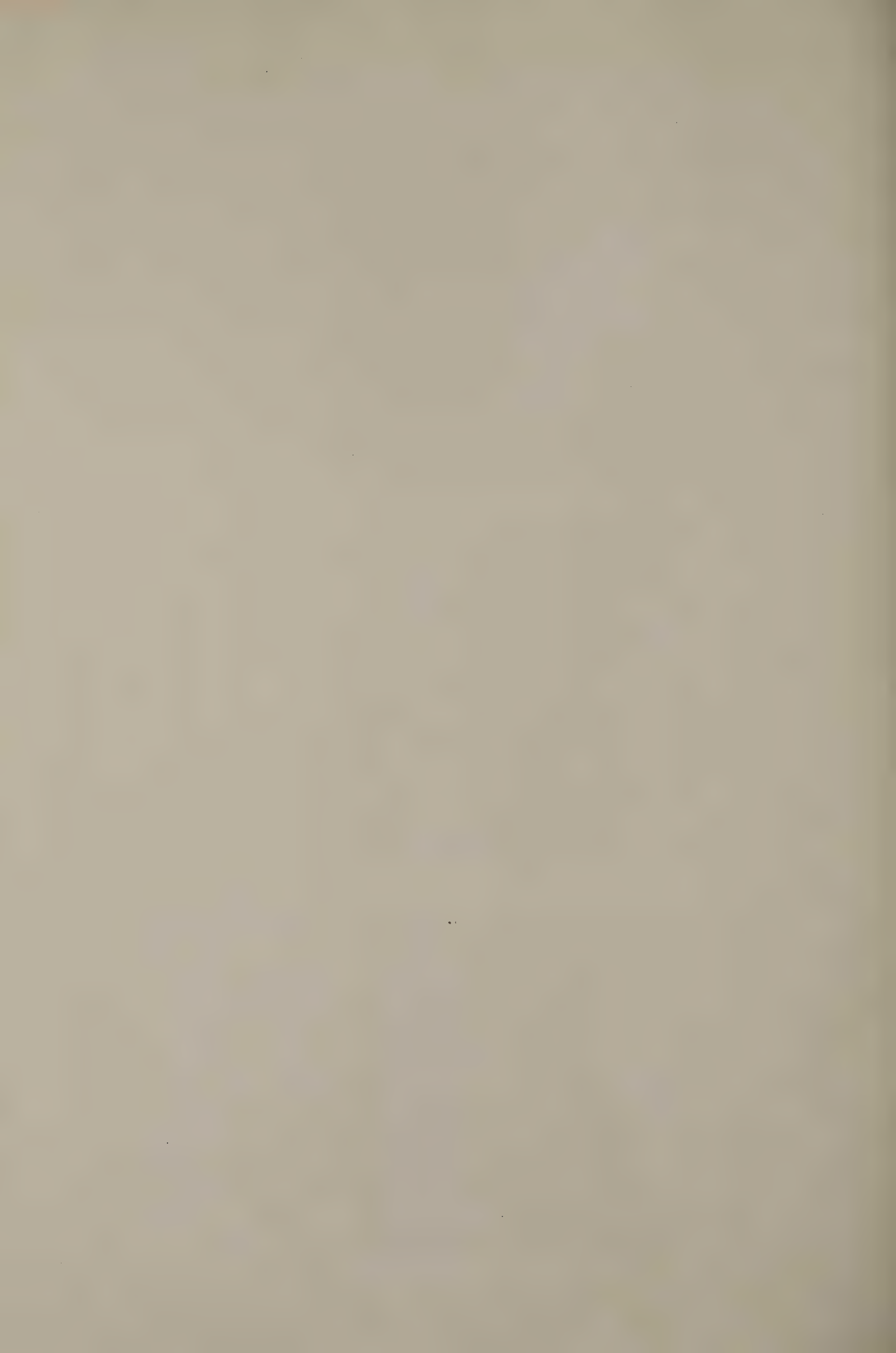
4. Le Lazaret, du nord-est, (débarcadère, magasin, pavillon de désinfection, pavillon d'isolement, etc.)



5. Entrée du pavillon de désinfection.



6. Magasins et pavillon de désinfection, (du sud-est).





7. Grande salle d'attente, dans le pavillon de désinfection.



8. Salle des étuves (partie propre).



9. Grande porte d'entrée au Lazaret, (vue de l'extérieur).





10. Porte intérieure du Lazaret
et bâtisse du Cordon III.



11. Bâtisse (nouvelle) du Cordon IV.



12. Le Lazaret, de l'ouest;
(les bâtisses des Cordons I, II, et IV, et
le soi-disant „logement du personnel").





13. Grillage; réservoir; puits;
et baraques des Cordons V et VI.



14. Bâtisse dite „logement du personnel“
(ancien monastère);
et coin de la bâtisse du Cordon IV.



15. Hôpital pour maladies infectieuses.



TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE I.

Situation et mouvement du lazaret.

CHAPITRE II.

Débarquement des passagers.

CHAPITRE III.

Désinfection.

CHAPITRE IV.

Isolement et logement des quarantenaires et plan du lazaret.

CHAPITRE V.

Le service d'eau.

CHAPITRE VI.

Les lieux d'aisance.

CHAPITRE VII.

Les Hôpitaux.

CHAPITRE VIII.

Le personnel du lazaret et moyens de le loger.

CHAPITRE IX.

Constructions diverses.

CHAPITRE X.

Récapitulation et conclusions.

CARTES.

PLANS.

PHOTOGRAPHIES.



